



Délibération No.17-2024
Convention Pluriannuelle d'Objectifs

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du
mercredi 17 juillet 2024**

étaient présents

Au titre de l'État

. Mme Nathalie Clarenc, secrétaire générale adjointe, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente

Au titre du Département de la Charente

. M. Patrick Mardikian, vice-président

Au titre de la Ville d'Angoulême

. M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

. Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

. M. Jean Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

. M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

. Mme Anne Claire Rocton représentant la DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Nathalie Clarenc représentant de Mme la Préfète.

. M. Olivier Balez, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian.

. M. Gérard Lefèvre, maire adjoint avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy.

Étaient excusés

. M. Jean François Dauré, vice-président, Département de la Charente

. Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente

. M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente

. M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

. Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente

. M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême

. M. Arnaud Latour, DGA Cohésion territoriale et appui aux communes, GrandAngoulême

. M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine

. M. Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice régionale adjointe, DRAC Nouvelle Aquitaine

présents : 6

pouvoir : 3

votants : 9 (sur 13 membres)

Délibération No.17-2024
Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Exposé des motifs :

Le contrat de Monsieur Vincent Eches, recruté et nommé au titre de Directeur général de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, a débuté le 27 juin 2022.

En vertu de l'article 10, alinéa 2 des statuts de l'établissement, le directeur doit présenter et soumettre aux membres du Conseil d'administration un projet artistique et culturel pour les trois ans à venir.

Considérant les orientations des politiques culturelles du Département de la Charente, de l'Etat, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle Aquitaine et après un premier bilan du fonctionnement de l'établissement par le directeur de la Cité ; le conseil d'administration a souhaité qu'il soit rédigé et soumis aux financeurs une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour la période 2023-2026.

Après une phase d'observation d'environ un an, le Directeur général a effectué une présentation du projet d'établissement, qui servirait de base à la rédaction de cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs. Ainsi à l'occasion du Conseil d'administration du 13 juillet 2023 ce document intitulé « **2023 – 2026 / Un projet renouvelé pour la Cité** » a été présenté. Il s'agissait de la version de travail sur laquelle allait reposer la future CPO de l'établissement.

Ce document, qui avait vocation à évoluer, a servi de base à une discussion qui s'est engagée entre la Cité et ses différents partenaires institutionnels pour définir les perspectives de développement de la structure sur les 3 prochains exercices (2024-2025-2026).

Une première série de réunions bilatérales avec le Département de Charente, la Ville d'Angoulême, la DRAC Nouvelle Aquitaine et la Région Nouvelle Aquitaine a eu lieu et il a été décidé de fixer un calendrier de travail pour aboutir à une version définitive du document.

Pour ce faire, à l'initiative de GrandAngoulême, il a également été décidé la mise en place de plusieurs groupes de travail composés de représentants des financeurs de l'établissement, sous la forme de Comités techniques et de Comités de pilotage, dans le but de valider les grands axes de cette CPO en tenant compte des enjeux stratégiques et financiers.

Il s'agissait également pour les membres des différents Comités de participer à la rédaction d'un cahier des charges servant de base au lancement d'une étude. Cette étude, intitulée « Quelles évolutions pour les espaces de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image au regard des mutations de son projet et des besoins exprimés de l'écosystème ? » visera à imaginer les scénarios de mise en cohérence des besoins de l'écosystème et ceux nés de l'évolution du projet de la Cité avec ses emprises actuelles et les espaces vacants dont elle pourrait disposer.

Les réunions se sont organisées de la manière suivante :

Réunions du Comité Technique (COTECH)

- 10 novembre 2023
- 22 novembre 2023
- 13 décembre 2023
- 16 janvier 2024
- 15 mars 2024
- 08 avril 2024

Réunions du Comité de pilotage (COFIL)

- 27 juin 2024

Par ailleurs, le COTECH et ses avancées ont été évoquées par 3 fois en Conseil d'administration :

- 13 juillet 2023 : mise en place de la CPO et transmission du projet initial,
- 1^{er} décembre 2023 : point d'information,
- 16 février 2024 : point d'information

Le projet de convention ainsi que le projet de cahier des charges qui ont été établis à la suite du travail mené par le Directeur général et les représentants des tutelles sont disponibles en annexe du présent rapport.

La convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre la Cité et les partenaires publics signataires, pour la mise œuvre du projet d'établissement - décliné en programme pluriannuel d'activités et de définir les modalités de son évaluation.

Par la rédaction et la signature de cette convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'établissement, conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La mise en œuvre de ce projet s'inscrira dans des perspectives budgétaires prévisionnelles détaillées en annexe 5 du projet de convention.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet d'établissement, sous réserve du vote des budgets et des crédits disponibles propre à chaque tutelle. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

La convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle se termine au 31 décembre 2026 et peut être renouvelée.

L'objet du présent rapport est donc la validation du projet d'établissement au travers du projet de CPO dans le cadre du travail réalisé de manière conjointe entre le Directeur général et les Représentants des membres financeurs de la Cité.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité:**

- de valider l'orientation générale de la politique de l'établissement définie par Monsieur Vincent Eches, Directeur Général, pour les 3 exercices à venir (2024-2025-2026) suite aux différents travaux menés en lien avec les tutelles lors des Comités techniques et du Comité de pilotage ;
- de valider le projet d'établissement présenté dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, disponible en annexe du présent rapport, rédigée par Monsieur Vincent Eches Directeur Général ;
- de valider la mise en œuvre du projet d'établissement au travers de la Convention Pluriannuelle d'objectifs rédigée par Monsieur Vincent Eches, Directeur Général ;
- de valider le cahier des charges, disponible en annexe, qui servira de base à l'étude intitulée « Quelles évolutions pour les espaces de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image au regard des mutations de son projet et des besoins exprimés de l'écosystème ? ».

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité



la **citô** internationale
de la bande dessinée
et de l'image

Convention pluriannuelle d'objectifs (2024-2026)

entre

Le Département de la Charente, représenté par son Président, Monsieur Philippe Bouty ;
L'État - Ministère de la Culture, représenté par la Préfète de Charente, Madame Martine Clavel ;
La Ville d'Angoulême, représentée par son Maire Monsieur Xavier Bonnefont ;
La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président, Monsieur Alain Rousset ;
Ci-après dénommés ensemble « les partenaires publics signataires »),

D'une part,

Et

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, ci-après dénommée « la CIBDI »,
représentée par son Président, Monsieur Patrick Mardikian ;

D'autre part.

Préambule

En 2007, le Département de la Charente, la Ville d'Angoulême, la Région Nouvelle Aquitaine décident de constituer avec l'Etat un établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère industriel et commercial régi par le Code général des collectivités territoriales sous la dénomination « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

La CIBDI a pour missions générales :

- de conserver, d'accroître, de diffuser et de valoriser des collections d'œuvres originales, d'objets et de documents sur tout support, et notamment les collections d'objets lui appartenant et celles rétrocédées par la Ville d'Angoulême ;
- d'accueillir des auteurs en résidence, de favoriser la création graphique ou visuelle, de soutenir les auteurs dans l'expression de leur art afin de faciliter la publication et la diffusion de leurs œuvres sur tout support ;
- d'offrir un ensemble de services favorables à l'activité de création à la communauté des auteurs locaux et nationaux ;
- d'organiser et d'accueillir des manifestations, expositions, projections, spectacles, colloques, stages, et toutes autres manifestations artistiques et culturelles témoignant de la bande dessinée et de l'image dans sa plus grande diversité d'expression, notamment à l'occasion du Festival international de la bande dessinée, en établissant toutes les relations conventionnelles nécessaires avec l'ensemble des partenaires relevant de son champ d'intervention ;
- d'être un centre de ressources, de diffusion, d'innovation et de rencontre dans le domaine de la bande dessinée et de l'image.

Pour l'exercice de ses missions, l'établissement est notamment constitué depuis sa création, des ensembles fonctionnels suivants :

- un musée de la bande dessinée ;
- une librairie ;
- un centre de documentation ;
- une bibliothèque ;
- un cinéma comprenant deux salles reconnues « Art et essai » par le Centre National de la Cinématographie ;
- un centre de soutien technique multimédia ;
- une maison des auteurs, lieu d'accueil d'artistes en résidence.

Considérant les orientations de la politique culturelle du Département de la Charente ;

Considérant les orientations de la politique culturelle de l'Etat ;

Considérant les orientations de la politique culturelle de la Ville d'Angoulême ;

Considérant les orientations de la politique culturelle de la Région Nouvelle Aquitaine ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre la CIBDI et les partenaires publics signataires, pour la mise œuvre du projet d'établissement - décliné en programme pluriannuel d'activités – et exposé à l'article 3 et en annexe 1 ; et de définir les modalités de son évaluation.

Par la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'établissement, conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général. Le projet d'établissement conçu par son Directeur général, Monsieur Vincent Eches, a été présenté aux partenaires publics signataires lors du conseil d'administration de l'EPCC du 13 juillet 2023. Il est présenté en annexe I à la présente convention.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet d'établissement ;
- les conditions de suivi et d'évaluation de cette mise en œuvre.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet d'établissement, sous réserve du vote des budgets et des crédits disponibles propres à chaque tutelle. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle se termine au 31 décembre 2026 et peut être renouvelée selon les modalités prévues à l'article 7.5.

Article 3 - Projet artistique et culturel

✓ Article 3.1 – Préambule

Le projet qui sert de support à cette convention pluriannuelle d'objectifs s'inscrit dans un moment décisif - au regard des puissants enjeux auxquels doit répondre l'écosystème angoumois de l'image - et complexe par les contraintes économiques qui pèsent aujourd'hui sur tous les aspects de la vie d'un établissement culturel.

Les nouvelles directions que prendront ce projet culturel et artistique ambitieux, sont celles de la transversalité, porosités entre ce qui constituent les fondamentaux de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, entre ses acteurs, ses missions et champs culturels et artistiques. Il s'agira de mêler les enjeux de la bande dessinée, entre création et patrimoine (intégrer davantage de créations d'auteurs et autrices dans les expositions, dans les acquisitions du fond, entremêler création et fond patrimonial... à titre d'exemples), entre filière éditoriale et patrimoine,

en renforçant les dons, les coproductions d'expositions temporaires, entre patrimoine et publics, en améliorant la visibilité et l'accessibilité de la richesse de notre fonds par le biais du numérique, d'un réaménagement des espaces, de la recherche universitaire, ainsi qu'entre création et publics, en proposant des projets de médiations expérientielles et participatives.

Pour écrire **ce projet**, il a tout d'abord été nécessaire de définir ce qui constitue aujourd'hui les fondamentaux de l'action de la CIBDI dans ses multiples dimensions (patrimoniale et de conservation, artistique, culturelle, territoriale, publique, économique) ; en croisant les éléments incontournables de la commande institutionnelle avec les marqueurs les plus saillants de son image et les savoir-faire de ses personnels. Il a fallu ensuite imaginer comment préserver ce précieux capital et le régénérer au contact de nouvelles pratiques, de nouvelles approches de nos activités et des publics, de la création artistique et des auteurs ... et considérer la spécificité d'un territoire d'implantation très engagé dans les politiques d'EAC, de développement de la lecture publique et riche d'une importante communauté d'auteurs et d'autrices. La dynamique territoriale et partenariale, sont au cœur de ce projet. L'objectif est de prévoir son déploiement sur 3 années et intégrer dans son organisation et son fonctionnement des enjeux majeurs.

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image se doit aujourd'hui d'être exemplaire au titre des valeurs et des missions à porter au service de l'intérêt général. Elle doit renforcer les fondamentaux de la RSO de manière transversale à l'ensemble de ses activités : s'adapter aux nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux du XXIe siècle. Ces trois axes sont intégrés dans les différents objectifs qui sont présentés dans cette CPO et également dans son fonctionnement interne.

Les enjeux liés aux **droits culturels** inscrivent l'action de la CIBDI dans une exigence : celle de permettre à chacun de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références. Dans sa politique de programmation et sa démarche EAC, elle devra ainsi prendre en compte les spécificités de son territoire et de ceux qui l'habitent ; et s'attacher - via des projets coconstruits, une stratégie participative et une sensibilité aux expressions locales – à développer les moyens nécessaires pour concourir à l'épanouissement artistique et culturel des citoyens de ce territoire. La bande dessinée est un médium central dans le champ de la lecture publique et un levier important pour favoriser l'alphabétisation précoce, un enjeu de taille sur le territoire de la Charente.

Dans un enjeu de **cohésion sociale**, la CIBDI doit enfin placer l'accès à la culture, à la création, au patrimoine et à la lecture, au centre de son action et à destination de chacun, quels que soient l'âge, la catégorie sociale ou le lieu de résidence. Au travers de synergies avec ses partenaires institutionnels et les opérateurs du territoire (structures associatives et socio-éducatives, **réseau de lecture publique**), elle ambitionne de déployer, dans le cadre de cette CPO, des actions de sensibilisation, de familiarisation et d'éducation à la bande dessinée à travers ses différents supports (lecture, expositions, numérique ...). En s'adressant à tous les publics dans un large maillage géographique (ruralité, quartiers prioritaires ...), elle s'engage ainsi à réduire une fracture sociale ou territoriale et mettant à disposition de tous le précieux patrimoine dont elle est dépositaire.

Enfin, les enjeux liés à la **transition écologique** s'imposent aujourd'hui à tout établissement culturel de service public, et plus particulièrement à la CIBDI, forte consommatrice d'énergie du fait des contraintes de conservation, forte consommatrice de matériaux dans son travail muséal, et génératrice indirecte d'émissions liés aux transports de ses 200 000 visiteurs annuels. Afin de se donner des objectifs concrets, la CIBDI devra ainsi, dans le cadre de cette CPO, évaluer l'impact de son activité à travers un bilan carbone **et un autodiagnostic (<https://seeds.arviva.org>)**. Forte de ce bilan, elle s'engagera dans une stratégie de sobriété énergétique en déployant des mesures spécifiques inspirées du *Guide d'Orientaton et d'Inspiration* du ministère de la Culture (décembre 2023), en s'engageant dans de nouvelles pratiques durables de création (ressourceries, réemploi ...), en repensant ses mobilités et celles de ses usagers, son organisation interne et la mise en œuvre de ses missions à l'aune de ces priorités. **Elle développera notamment ses efforts autour des 3 priorités suivantes : écoconception, gestion de l'eau et de l'énergie, sobriété numérique. Parallèlement avec le soutien d'organisme de conseil (AFDAS, DLA), elle définira des méthodes de travail collaboratives qu'elle accompagnera d'un plan de formation pour ses salariés.**

✓ Article 3.2 - Objectifs stratégiques

La présente convention s'appuie sur le projet d'établissement de la structure présenté en annexe 1. Les objectifs à atteindre à moyen terme par la CIBDI, s'inscriront dans le cadre d'enjeux liés à la transition écologique, aux droits culturels et à la cohésion sociale.

Ces orientations stratégiques se déclinent pour chaque entité constitutive de la Cité mais également sur une dimension transversale.

Objectif 1 : faire du musée de la bande dessinée le musée international de référence pour le IXème art

La CIBDI possède aujourd'hui la plus grande collection d'Europe de planches et d'imprimés. Son musée connaît une expansion sans précédent de sa collection de planches originales mais dispose d'espaces limités pour en exposer tous les trésors et pour les conserver. La scénographie de son parcours permanent est inadaptée aux nouveaux standards et ses contenus mériteraient d'être retravaillés.

Dans ce contexte, la CIBDI entend ainsi, sur la durée de la présente convention :

- 1) proposer des scénarios de réorganisation et d'agrandissement de ses réserves pour accompagner l'augmentation rapide des collections (2025)¹
- 2) gérer stratégiquement ses collections en engageant un chantier de ses collections, en développant une politique d'acquisition et de dépôt diversifiée et stratège (dons, acquisitions en commun ...) (2024-2025)
- 3) redéfinir le propos scientifique du parcours permanent, restructurer et agrandir son emprise en le rendant plus lisible, plus rythmé et plus diversifié (2024/25/26)
- 4) proposer de nouvelles expériences de visites plus spectaculaires et plus immersives, en renouvelant les propositions scénographiques (2025/26)
- 5) élargir le spectre des propositions faites aux publics avec des expositions temporaires d'envergure (2024/25/26)
- 6) poursuivre les prêts et diffusions des œuvres de son fond, auprès de partenaires nationaux et internationaux
- 7) renforcer la démarche de coproduction et d'itinérance de ses expositions temporaires, **de prêt de son fonds au niveau national** et international (2024/25/26)
- 8) **élaborer et valider le Projet scientifique et culturel (PSC) du Musée (2025)**

Objectif 2 : Faire de la CIBDI, la « BNF » de la bande dessinée

Sur la durée de la présente convention, la CIBDI entend donner à l'action de ses bibliothèques (bibliothèque de prêt/patrimoniaire/documentaire) une nouvelle dimension et une nouvelle ambition, à la hauteur des formidables trésors dont elles sont dépositaires.

Elle s'attachera ainsi à :

- 1) ouvrir largement l'accès aux fonds inestimables de la bibliothèque patrimoniale, en les

¹ Les années inscrites entre parenthèses indiquent la période prévisionnelle de réalisation des sous-objectifs.

mettant en scène, à disposition des publics dans un espace dédié, en renforçant leur présence dans le parcours permanent et sur les plateformes numériques (2026)

- 2) faire évoluer la bibliothèque de prêt en un lieu hybride, avec une offre la plus large et généreuse possible (+ 60 000 ouvrages disponibles au prêt), en couvrant un large spectre de propositions pour satisfaire tous les publics (espace d'apprentissage, d'expérience et de médiation, lieu d'accueil et de convivialité). Les espaces de la bibliothèque devront resituer les genres du IXème art dans leurs univers créatifs en mettant à disposition d'autres médias à la consultation (animés, jeu vidéo...) ainsi que des collections digitales (2026)
- 3) renforcer les synergies territoriales : la CIBDI s'emploiera à valoriser la singularité de ses bibliothèques au sein des réseaux de lecture publique pilotés par le département, **la ville** et ceux des réseaux d'agglomération (GrandAngoulême, Grand Cognac, médiathèque départementale, **médiathèques de proximité d'Angoulême**) en proposant une offre complémentaire aux publics et aux professionnels (catalogue, actions de médiation, actions de formation « métiers », politique documentaire ...). Elle entend également investir les territoires, au-delà de ces réseaux, en s'appuyant notamment sur les réseaux socio-éducatifs, en y déployant des actions « livres et lectures » via des projets EAC, des actions de formation d'animateurs ou d'acteurs sociaux éducatifs ou des dispositifs itinérants (2024/25/26)
- 4) développer les acquisitions en imaginant notamment avec les groupements d'éditeurs (SNE, SEA) un dispositif de dépôt systématique des productions de l'année (2024/25/26)
- 5) favoriser la recherche scientifique sur les collections de la Cité au titre du champ patrimonial qui intéresse son musée et sa bibliothèque patrimoniale (2024/25/26).

Objectif 3 : Accompagner l'évolution du projet du cinéma de la Cité

L'identité du cinéma de la Cité est un atout majeur de son développement. Il sera donc nécessaire de la conforter au travers de ce qui constitue ses singularités.

La CIBDI s'attachera donc sur la durée de la présente convention à :

- 1) conforter la richesse et la diversité de la programmation par des rencontres régulières, des Nuits du cinéma, ..., et en développant les liens aux festivals du territoire (2024/25/26)
- 2) repenser l'offre de médiation : développer l'offre hors-temps scolaire avec une nouvelle offre d'ateliers pour les familles, les étudiants (dispositifs immersifs, les Ciné box), les seniors ; proposer aux publics scolaires une offre de parcours cohérents alliant cinéma et image (2024/25/26)
- 3) renforcer l'accessibilité des publics empêchés via des dispositifs techniques (spectateurs malentendants et malvoyants) et des séances dédiées (séance « Ma différence » pour les personnes autistes ...) (2025/26);
- 4) mettre en place l'itinérance via une offre estivale de plein air, le « ciné vélo », déployée sur le territoire en concertation avec les partenaires locaux (2024/25/26)
- 5) Poursuivre et développer les partenariats culturels et autour de l'éducation à l'image (festivals, acteurs de l'écosystème de l'image et de l'animation, dispositifs d'éducation à l'image...) (2024/25/26)

Objectif 4 : Renouveler l'approche dans l'accompagnement des auteurs

Imaginé dès l'origine comme un établissement destiné à accompagner la création, la CIBDI a affirmé avec succès cette vocation grâce à la maison des auteurs.

Pour donner à son action dans ce domaine encore plus d'ampleur et de cohérence, elle entend, sur la durée de la présente convention :

- 1) conforter la place de la Cité comme « maison commune » des auteurs de la bande dessinée : la CIBDI s'attachera à accompagner les auteurs du territoire et d'ailleurs en leur proposant de nouveaux espaces de travail, en confortant les résidences mises en place par la maison des auteurs, en renforçant son accompagnement dans les domaines juridique/social/administratif, en développant une offre de formation professionnelle, en pérennisant son offre de logement aux résidents (2024/25/26)
- 2) constituer une cellule de création et de production interdisciplinaire : la CIBDI s'attachera à systématiser des commandes dans le cadre de ses grandes expositions annuelles. Elle se positionnera également comme un laboratoire de création en favorisant les rencontres entre bande dessinée et arts de la scène, les liens avec l'écosystème de l'image, les liens entre les auteurs, les écoles, les entreprises (2025/26)
- 3) renforcer les synergies entre auteurs et le lien entre auteurs et publics : la CIBDI imaginera les meilleures conditions pour rassembler dans ses emprises de jeunes auteurs et des artistes confirmés (résidences d'auteurs, coworking et pôle créatif), et capitaliser sur le réseau international des auteurs qu'elle a accueillis. Elle s'attachera également à développer de nouveaux formats de rencontres conviviales entre les publics et les auteurs qu'elle accompagne (2024/25/26)
- 4) réfléchir à de nouveaux espaces de création transitoires pour les auteurs locaux au sein du Vaisseau Moebius (2024/25/26)

Pendant la mise en œuvre de la CPO, la CIBDI avec ses partenaires s'attacheront à réfléchir à l'accompagnement de la Maison des auteurs, notamment dans le champ des recherches de financement pour les postes suivants : logements, résidences, équipe... afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes d'accompagnement social et juridique des auteurs et demandes internationales de résidences d'auteurs à Angoulême.

Objectif 5 : Définir de nouveaux enjeux de développement des publics et d'élargissement territorial

Si le rayonnement de la CIBDI hors de ses frontières régionales est incontestable, son implantation locale et régionale doit être davantage développé. Les enjeux liés au droits culturels sont centraux et doivent être transverses aux différentes entités de la CIBDI, dans ses emprises et hors les murs.

Dans cette optique, la CIBDI s'attachera ainsi à :

- 1) développer une politique de l'offre : au-delà des partenariats locaux déjà constitués, elle déploiera de nouveaux projets structurants (classes à horaires aménagés, Cités éducatives des territoires, partenariats académiques à l'échelle régionale voire nationale ...) (2024/25/26)
Dans le champ social, elle poursuivra son action nationale avec le ministère de la justice, son jumelage culturel avec le CAJ et amplifiera ses actions avec l'ensemble des structures sociales du département (2024/25/26)
- 2) renouveler les propositions et toucher tous les publics : la CIBDI s'attachera à renouveler son offre pédagogique en développant une nouvelle palette de projets de sensibilisation et de pédagogie (bd reportage, ateliers flip book, ateliers webtoon, atelier d'apprentissage du commissariat artistique...) via des dispositifs d'EAC classiques ou cousus main. Elle s'attachera à faire régulièrement appel aux auteurs et autrices du territoire pour mener à bien ce travail et développera des formes nouvelles et originales de médiation pour les publics (Quizz BD, rencontres auteurs reformatées ...) (2024/25/26)
- 3) développer une offre éducative grâce à l'outil numérique : en proposant, grâce à ses ressources numérisées, des dispositifs in situ ou hors les murs (Microfolie) de médiation numérique, en développant via le robot WAOU une méthodologie de médiation en direct et à distance via internet, la CIBDI entend démocratiser plus largement encore l'accès à ses collections et toucher de nouveaux publics (en ruralité, dans les structures socio-éducatives, en milieu hospitalier ...) (2024/25/26)

- 4) recentrer l'offre de formation professionnelle autour de formations spécialisées et des formations « métiers » (2024/25/26)
- 5) élargir la couverture territoriale et renforcer les synergies : outre les quartiers prioritaires, la CIBDI déploiera également ses actions auprès des publics sur le territoire rural via divers projets (« Une BD et au lit », projets participatifs ...). En synergie avec ses partenaires du territoire, elle y déploiera également des outils spécifiques de décentralisation de ses collections (Microfolie, MuMo ...) (2024/25/26)
- 6) mener des expériences à la croisée de l'art et du tourisme en participant à la valorisation du patrimoine touristique local par la création artistique (cimaises flottantes, création in situ ...) (2024/25/26)
- 7) développer des partenariats (projets de création, de médiation, de co-réalisation, de diffusion artistique...) avec les structures culturelles et artistiques du territoire **et festivals de la ville, de GrandAngoulême ou du département** (2024/25/26)
- 8) structurer son offre à destination des publics suivants : les publics scolaires, les publics du champ social, les publics dit empêchés (en partenariat avec institutions de justice et milieu hospitalier), les publics en milieu prioritaire, milieu rural, du troisième âge, public jeune et familial, ainsi que les étudiants (2024/25/26)
- 9) **Associer les habitants à la mise en place de projets culturels et artistiques autour de la bande dessinée via des projets participatifs ambitieux (commissariat d'exposition, nouveaux commanditaires...)**

Objectif 6 : Faire de la librairie de la CIBDI, la librairie de référence pour la bande dessinée

La librairie de la CIBDI a su conquérir un public de fidèles qui la fréquente très largement, au-delà des visites d'exposition et des événements de la programmation. Elle s'est également inscrite de manière durable dans un écosystème où elle a tissé de précieux liens.

Son ambition, sur la durée de la présente convention, sera multiple :

- 1) restructurer et élargir son offre à tous les domaines de la bande dessinée en constituant à termes huit pôles bien identifiés par les usagers (Asie / bande dessinée alternative / séries / patrimoine / jeunesse / comics / monographies / estampes et produits dérivés) et en portant une attention particulière aux bandes dessinées en langues étrangères et à la production artistique du territoire (2025/26)
- 2) ré-agencer ses espaces de vente pour en optimiser la rentabilité, y sécuriser un espace enfants et permettre plus de réactivité à l'actualité ; (2025/26)
- 3) investir dans les effectifs pour délester l'équipe d'une partie des tâches de manutention et lui permettre d'être plus au contact des clients (2024/25/26)
- 4) développer une logique partenariale avec les acteurs institutionnels du territoire et renforcer son lien aux réseaux professionnels (collectifs d'artistes, manifestations littéraires, FIBD ...) (2024/25/26)

Objectif 7 : Réinvestir la relation au Festival International de la Bande Dessinée

La bande dessinée est devenue en quelques années un marqueur de choix dans les stratégies de marketing territorial de plusieurs grandes villes en France et à l'étranger. Face à cette concurrence, le la CIBDI et le FIBD doivent renforcer leurs liens pour permettre au territoire de garder son rang de leader.

Dans ce contexte, la CIBDI s'attachera, sur les prochaines années, à :

- 1) renforcer et élargir la collaboration opérationnelle (offre aux professionnels, EAC ...) (2024/25/26)
- 2) allonger la durée d'exploitation de certaines expositions au-delà du festival (2024/25/26)
- 3) accompagner la pérennisation du quartier jeunesse (à horizon 2026)
- 4) coproduire avec le FIBD des projets d'envergure (notamment sur des thématiques internationales) (engager une réflexion avant 2026)

Objectif 8 : Renforcer la dimension internationale de son projet

Par l'ampleur et la singularité de son projet, par les nombreux liens qu'elle a su nouer avec des partenaires étrangers, par son implantation dans une ville membre du réseau des villes créatives Unesco ..., la CIBDI a vocation à développer son action à l'international.

Elle s'attachera ainsi sur les prochaines années à :

- 1) renforcer le dispositif des « résidences croisées » grâce à des partenariats avec acteurs implantés sur des aires géographiques prioritaires (Balkans, Québec, Afrique francophone, Corée, Inde ...), tout en maintenant certains partenariats structurants déjà engagés (Espagne, Mexique, Taïwan ...) (2024/25/26)
- 2) construire un projet réunissant plusieurs partenaires européens avec pour ambition de préserver et faire vivre le patrimoine européen de la bande dessinée, avec pour enjeu de déposer un dossier dans le cadre du dispositif *Europe Creative* (2025/26)
- 3) déposer une candidature d'inscription au registre Unesco *Mémoire du Monde* , accompagnée par la ville, pour valoriser et promouvoir ses fonds (2025/26)

Objectif 9 : Accompagner la mise en œuvre du projet d'établissement par des outils d'aide à la décision

Les objectifs de développement de la CIBDI, tels que présentés dans son projet d'établissement, s'inscrivent dans une dynamique de mutation importante. Sa mise en œuvre induira potentiellement des besoins nouveaux en termes d'espaces, de nécessaires travaux sur ses emprises et un redimensionnement de ses moyens humains. Ce projet devra par ailleurs s'imaginer dans un écosystème global, dans lequel la Cité est à la fois un acteur et une ressource. Pour accompagner la réflexion des partenaires institutionnels de l'EPCC sur les enjeux et les conséquences de cette mutation, il est alors apparu nécessaire d'engager un travail prospectif spécifique. Les questions liées aux bâtiments, à leur adéquation au projet, à leur réhabilitation impliquent en effet des investigations spécifiques et le recours à une expertise extérieure.

La CIBDI se donne donc pour objectif de faire réaliser ou finaliser les études suivantes :

- 1) une étude de faisabilité architecturale de déploiement des différentes composantes de l'EPCC dans les chais Magelis (cabinet Manifesto) (2024)
- 2) un diagnostic énergétique du Vaisseau Moebius et des investissements nécessaires pour l'inscrire dans une trajectoire compatible avec les enjeux du décret tertiaire (cabinet TDL) (2024)
- 3) un bilan carbone évaluant son impact (scope 1 à 3) en lien avec l'ADEME (2024)
- 4) une étude globale (recensement des besoins, faisabilité, opportunité) visant à imaginer les scénarios de mise en cohérence des besoins de l'écosystème et ceux nés de l'évolution du projet de la CIBDI avec ses emprises actuelles et les espaces vacants dont elles pourraient disposer sur les chais Magelis (2024/2026)

Objectif 10 : Engager une phase intermédiaire, raisonnable, soutenable du renouvellement de son projet

Dans l'attente des conclusions des différentes études évoquées dans l'objectif 9 et des décisions institutionnelles qui seront prises à la suite, la CIBDI s'engagera, sur les prochaines années, dans une première phase de renouvellement de son projet en l'inscrivant dans ses emprises actuelles et dans une perspective budgétaire maîtrisée.

Cette première phase s'articulera en 2024 et 2025 autour des axes stratégiques détaillés ci-après.

- 1) réinvestir l'espace du musée en déposant le parcours permanent et en le divisant architecturalement en 3 espaces distincts destinés à des expositions temporaires ;
- 2) constituer parallèlement un comité scientifique pour l'accompagner pendant plusieurs mois dans sa réflexion sur la refonte du parcours permanent ;
- 3) renforcer sa politique de numérisation des fonds de sa bibliothèque patrimoniale - grâce au soutien financier de la BNF dont la Cité est pôle associé - par des campagnes de numérisation ciblées ;
- 4) dynamiser l'activité du Vaisseau Moebius en mettant ses espaces du 4^{ème} étage à disposition des artistes du territoire en expérimentant de nouvelles formes d'association entre la Cité et la communauté des auteurs et autrices ;
- 5) développer la présence hors les murs de la CIBDI via les nombreux dispositifs territoriaux d'EAC (CHA BD, cités éducatives, Bulles de Culture, PEAC, itinéraires éducatifs ...) dans lesquels elle est engagée, et des projets d'itinérance artistique qui se déploieront dès l'été 2024 (Ciné vélo, cimaises flottantes, BibliamBDbulle ...).

Article 4 - Engagements de la Cité

✓ Article 4.1 - Engagements et obligations

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'établissement, la CIBDI s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel (dans une démarche d'égalité professionnelle et de lutte contre la discrimination), par référence aux conventions collectives en vigueur ;

- respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle ;
- prendre en compte la prévention des risques professionnels ;
- gérer avec toute la rigueur nécessaire et indispensable les fonds qui lui sont attribués, et en garantir une destination conforme à l'objet social de la structure ;
- se conformer aux obligations budgétaires et comptables ;
- tenir une comptabilité analytique permettant une meilleure lisibilité des actions menées et de la stratégie financière de la structure.

Par ailleurs, la structure déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

✓ Article 4.2 – Communication

La structure s'engage à faire figurer, de manière lisible, la mention de l'aide des partenaires publics signataires sur tous les supports et documents produits dans le cadre de son projet artistique et culturel.

Article 5 - Engagements des partenaires publics signataires

XXXXXXXXXXXXXXXXX.

Article 6 - Gouvernance de la convention

✓ Article 6.1 - Comité technique de suivi

Cette convention fait l'objet d'un suivi par un comité composé des représentants des partenaires publics signataires et de la CIBDI. Sur proposition de la CIBDI, le comité peut également comporter d'autres parties prenantes de la structure, dont le témoignage permettrait de contribuer à l'évaluation des objectifs de la présente convention. Par ailleurs, il peut inviter ponctuellement à ses travaux toute personne morale ou physique dont l'expertise lui semblera nécessaire à ses travaux.

Le comité est chargé du suivi et de l'évaluation des missions inscrites au titre de la présente convention, en particulier de la mise en œuvre du projet artistique et culturel décrit à l'article 3 et à l'annexe 1. Il se réunit au minimum une fois par an à l'initiative de la structure.

✓ Article 6.2 - Méthodologie de suivi et d'évaluation

L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel décrit à l'article 3 et à l'annexe 1. Les indicateurs, définis par les parties et présentés à l'annexe 4, contribuent à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.

Dans les six mois précédant l'expiration de la présente convention, la CIBDI présente au comité de suivi une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel décrit à l'article 3 et à l'annexe 1. Celle-ci s'appuie notamment sur les indicateurs prévus à l'annexe 4 et prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs.

✓ Article 6.3 – Contrôle

La CIBDI s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires publics signataires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables. En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la CIBDI en informera les partenaires publics signataires dans les meilleurs délais.

✓ Article 6.4 – Avenant

La présente Convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ensemble des partenaires publics signataires et la Cité. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée formellement dans le cadre d'un Comité de suivi prévu à l'article 6.1, en précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. L'avenant est ensuite soumis aux instances compétentes respectives des signataires pour approbation et autorisation de la signer.

✓ Article 6.5 – Renouvellement

Sous réserve des résultats de l'évaluation prévue à l'article 6.2 et d'une réflexion conjointe de l'ensemble des parties soussignées sur le contenu du nouveau projet artistique et culturel proposé par la CIBDI, une nouvelle convention peut être soumise aux instances compétentes respectives pour approbation et autorisation de la signer.

✓ Article 6.6 – Résiliation, litiges et recours

XXXXXXXXXXXXXXXXX.

Article 7 – Annexes

Les annexes ci-dessous font partie intégrante de la présente convention :

- annexe 1 : projet d'établissement triennal (présenté en CA-13/07/2023);
- annexe 2 : rapport d'activités 2023 (présenté en CA-17/07/2024) ;
- annexe 3 : compte administratif 2023 (présenté en CA-29/03/2024) ;
- annexe 4 : méthode et indicateurs d'évaluation ;
- annexe 5 : perspectives budgétaires prévisionnelles.

Fait à Angoulême en 7 exemplaires, le

Pour le Département de la Charente,
Le Président, M. Philippe Bouty

Pour l'État - Ministère de la Culture,
Mme la Préfète de Charente, Mme Martine
Clavel

Pour la Ville d'Angoulême,
M. le Maire, M. Xavier Bonnefont

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,
Le Président, M. Alain Rousset

Pour la CIBDI,
Le Président, M. Patrick Mardikian

Annexe 4 : Indicateurs d'évaluation 2024-2026

OBJECTIF 1 : FAIRE DU MUSÉE DE LA BANDE DESSINÉE LE MUSÉE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE POUR LE IXÈME ART					
1. Proposer des scénarios de réorganisation et d'agrandissement de ses réserves pour accompagner l'augmentation rapide des collections					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
1.1	Proposer des scénarios de réorganisation et d'agrandissement de ses réserves pour accompagner l'augmentation rapide des collections	Livraison de scénarios		Travaux à engager pour élaborer ces scénarios	Livraison de scénarios
2. Gérer stratégiquement ses collections					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
1.2.a	Avancement du chantier des collections	Nombre de pièces passées en commission d'acquisition	250	250	250
		Nombre de pièces inventoriées	4 000	4 000	4 000
		Nombre d'imprimés catalogués, bulletins	2 300 monographies et 750 fascicules de périodiques	2 300 monographies et 750 fascicules de périodiques	2 300 monographies et 750 fascicules de périodiques
1.2.b	Développement de la politique d'acquisition	Nombre de dons (Corpus d'œuvres)	1	2	2
		Nombre d'acquisitions	5 œuvres	10 œuvres	10 œuvres
3. Redéfinir le propos scientifique du parcours permanent					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
1.3	Redéfinition du parcours permanent	Nombre de réunions du comité d'experts Livraison de différents scénarios sur le parcours permanent d'exposition	3	4	

4. Proposer de nouvelles expériences de visites plus spectaculaires et plus immersives

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
1.4		Intégration de dispositifs numériques, immersifs		Lancement de partenariats / appels à projets numériques innovants	Présence de dispositifs immersifs innovants

5. Élargir le spectre des propositions faites aux publics avec des expositions temporaires d'envergure

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
1.5	Élargir le spectre des propositions faites aux publics avec des expositions temporaires d'envergure	<p>Nombre d'expositions temporaires et diversité des genres: jeunesse, monographiques, éditeurs...</p> <p>Nombre de jours d'ouverture pour chaque exposition</p>	<p>11</p> <p>2 expos jeunesse 3 expos éditeurs 2 expo monographie 1 expo "société" 2 expos "esthétiques et genres de la BD" 1 expo de partenariat éducatif</p> <p>Croquez : 248j Riad Sattouf : 96j Thierry Smolderen : 96j La Cerise : 96j Les Trésors : 183j Marvel : 181j</p>	<p>11</p> <p>2 expos jeunesse 3 expos éditeurs 2 expo monographie 1 expo "société" 2 expos "esthétiques et genres de la BD" 1 expo de partenariat éducatif</p>	<p>11</p> <p>2 expos jeunesse 3 expos éditeurs 2 expo monographie 1 expo "société" 2 expos "esthétiques et genres de la BD" 1 expo de partenariat éducatif</p>

OBJECTIF 2 : FAIRE DE LA CITÉ, LA « BNF » DE LA BANDE DESSINÉE					
1. Ouvrir largement l'accès aux fonds de la bibliothèque patrimoniale					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
2.1.a	Plus grande accessibilité au public du fond patrimonial	Scénario spatial et architectural de déploiement d'un espace de valorisation des imprimés patrimoniaux Projet d'investissement de dispositifs dédiés Nombre de publics touchés	Engagements de travaux de réflexion	Engagements de travaux de réflexion	Engagements de travaux de réflexion
2.1.b	Plus grande valorisation du fonds	Nombre d'imprimés dans les expositions permanentes et temporaires	250	250	250
		Nombre d'imprimés valorisés via des plateformes numériques	500	500	500
2.1.c	Signaler nos collections dans les bases de données nationales	Nombre de données bibliographiques signalées dans le CCFR (catalogue collectif de France) et Sudoc (Service universitaire de documentation)	Nombre de données bibliographiques signalées dans le CCFR (catalogue collectif de France) et Sudoc (Service universitaire de documentation)		
2. Faire évoluer la bibliothèque de prêt en un lieu hybride					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
2.2.a	Une offre de prêt généreuse	Mise à disposition d'autres médias (animés, jeux vidéo)	1 activité	2 activités	3 activités
		Nombre d'ouvrages	56 300	56 500	56 500
		Nombre de visiteurs	22 000	23 000	24 000
2.2.b	Un espace d'apprentissage et de médiation	Nombre d'actions de médiation scolaires	161	180	180
		Nombre de médiations pour le jeune public	7	12	12
		Nombre de mois d'installations de la Microfolie	2 mois	2 mois	2 mois

3. Renforcer les synergies territoriales					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
2.3	Pour la salle de lecture publique	Quantifier le nombre d'abonnés Alpha et Cité	Alpha : 432 // Cité : 969		
		Nombre d'actions de médiation mise en place en commun avec les différents réseaux locaux	Microfolies (6 médiations) // rallye Croquez avec le réseau Voyage lecture des médiathèques (16 médiations) // rives de charentes (6 médiations) // bulle des lecteurs (5 médiations + fil rouge durant l'année) + alpha & ma campagne (3 médiations à venir + fil rouge lancé à la rentrée)	40	50
		Nombre de formations à destination des professionnels des réseaux de lecture publique	5 (2 Département // 1 Bibliambdbulle // 1 Serbie)	6	8
		Dispositif itinérant : nombre de médiathèques concernées et quantifier le public	6 // à venir	8 // à venir	8 // à venir
4. Développer les acquisitions					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
2.4	Poursuivre une politique d'acquisition en cohérence avec les priorités de la Cité	Nombre de dons de particuliers	800	800	800
		Nombre de partenariats éditeurs	4	5	10

OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU PROJET DU CINEMA DE LA CITÉ**1. Conforter la richesse et la diversité de la programmation**

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
3.1.	Conforter la richesse et la diversité de la programmation	Nombre d'animations programmées	30	35	35
		Nombre de types d'activités programmées	5	7	7
		Nombre de partenariats de programmation	10	12	14
		Part de réalisatrices dans la programmation	15% (peu de réalisatrices)	15% (peu de réalisatrices)	18% (peu de réalisatrices)

2. Repenser l'offre de médiation

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
3.2	Une offre de prêt généreuse	Nombre d'activités annuelles pour les familles, pour les étudiants, les seniors	10	15	15
		Transversalité de parcours éducatif avec les autres services de la Cité	2 parcours transversaux	2 parcours transversaux	2 parcours transversaux
		Nombre de scolaires accueillis en fonction des dispositifs locaux ou nationaux d'éducation aux images	7 000	8 000	8 000
		Nombre de séances scolaires	20% de séances scolaires	20% de séances scolaires	20% de séances scolaires
		Nombre de séances hors temps scolaire pour le jeune public et le public jeune	10% de séances jeune public	15% de séances jeune public	15% de séances jeune public

3. Renforcer l'accessibilité des publics empêchés					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
3.3		Nombre annuel de séances ou activités pour les publics dits empêchés	5%	5%	5%
4. Mettre en place l'itinérance					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
3.4		Nombre de lieux accueillant le ciné vélo	5	8	10
		Nombre de spectateurs touchés	700	1 400	2000

OBJECTIF 4 : RENOUELER L'APPROCHE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS					
1. Conforter la place de la Cité comme « maison commune » des auteurs de bande dessinée					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
4.1.a	Mise à disposition d'espaces de travail et d'hébergement	Nombre d'auteurs accueillis Nombre de logements mis à disposition	60 8 logements	70 Entre 10 et 12 logements selon les durées	70 Entre 10 et 12 logements selon les durées
4.1.b	Accompagnement juridique, social	Nombre de rendez-vous annuels Nombre d'auteurs suivis	350 200	400 250 si une journée supplémentaire	450 300 si une journée supplémentaire
4.1.c	Ouverture au patrimoine artistique de la Cité	Nombre de séances de présentations	6 (pour résidents et auteurs du territoire)	8 (pour résidents et auteurs du territoire)	8 (pour résidents et auteurs du territoire)
4.1.d	Offre de formation pour les auteurs	Nombre de sessions d'informations professionnelles proposées par an Nombre annuel de masterclass animées / rencontres avec de grands auteurs du 9e art	2 (forums) 3 rencontres forum annuelles	3 (forums) 3 rencontres forum annuelles	3 (forums) 3 rencontres forum annuelles
4.1.e	Nombre de résidences	Chiffre annuel de résidents Dont candidatures individuelles Nationales Internationales Dans le cadre des 4 partenariats résidences nationales Dans le cadre des 9 résidences internationales Dans le cadre des 2 résidences avec villes Creative UNESCO Part de cofinancement des bourses pour les résidents	60 26 34 5 13 2 14	70 30 40 5 15 3 15	70 28 42 5 17 3 16

2. Constituer une cellule de création et de production					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
4.2.a	Systematiser les commandes d'auteurs dans les expositions de la Cité et projets graphique dans la Cité	Nombre annuel de commandes	Entre 5 et 10	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15
4.2.b	Créer un laboratoire de recherche et de création entre les arts de la scène, numérique et bande dessinée	Projets cross-over (chiffre et description)	1	1	1
		Nombre de Partenaires associés hors champ de la BD	1	1	1

OBJECTIF 5 : DÉFINIR DE NOUVEAUX ENJEUX PUBLICS ET TERRITORIAUX**1. Développer une politique de l'offre et renouveler les propositions et toucher tous les publics**

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
5.1.a	Partenariats éducatifs	Nombre de dispositifs en partenariat avec: l'Éducation nationale les structures du champ social les collectivités territoriales Autres ministères Autre	 5 2 4 1 1	 7 4 4 1 1	 7 4 4 1 1
5.1.b	Dispositifs structurants	Projets développés avec les Cités éducatives Qualité du jumelage avec le CAJ et description des actions CHAAP BD : Dont nombre d'élèves inscrits chaque année Dont nombre d'interventions artistiques Cité	 2 15 10	 2 15 10	 2 15 10
5.1.c	Droit commun	Chiffre fréquentation scolaires Chiffre champ social dont structures hospitalières et carcéral Chiffre public familial	6 000 scolaires 1500 CS 57 000 public familial	7 000 scolaires 1700 CS 60 000 public familial)	7 500 scolaires 1900 CS 62 000 public familial)

2. Renouveler les propositions et toucher tous les publics

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
5.2	Renouvellement de l'offre et diversité des activités	Nombre de nouvelles activités Nombre d'activités éducatives Dont visites (libres, guidées bibliothèque patrimoniale), dont ateliers, dont rallyes, dont séances cinéma, dont autres activités	5 33 (visite libre = 2, ateliers auteurs = 16, visites guidées = 6)	5 35	5 35

3. Développer une offre éducative grâce à l'outil numérique					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
5.3	Visites interactives à distance	Nombre de visites mises en place	20	50	50
		Nombre de structures touchées (dont milieu rural et par académie)	20	50	50
		Nombre de types de visites proposées	2	3	3
4. Recentrer notre offre de de formation professionnelle					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
5.4		Nombre de formations spécialisées	2	4	4
		Nombre de formations métiers	3	3	3
5. Élargir notre couverture territoriale et amplifier le nombre de partenariats sociaux et éducatifs					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
5.5.a	Élargir notre couverture territoriale	Projets participatifs de grande ampleur	1	1	1
		Projets dans les quartiers prioritaires	5	10	10
		nombre de spectateurs touchés / quartiers prioritaires	500	500	500
		nombre de spectateurs touchés / ruralité	500	500	500
5.5.b	Amplifier le nombre de partenariats sociaux et éducatifs	Nombre de conventions partenariales	5	10	15
		Nombre de partenaires / actions de partenariat identifiées	10	20	30
		Nombre de publics touchés par ces partenariats	2 500	5 000	7 500

6.Mener des expériences à la croisée de l'art et du tourisme et développer des partenariats avec les structures culturelles et artistiques du territoire					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
5.6.a		Nombre de projets en lien avec le tourisme	2 (cimaises flottantes, métaverse)		
5.6.b		Descriptif des activités, projets avec structures ou festivals culturels du territoire	4 (Musiques Métisses, Théâtre, Musée Angoulême, FRAC)		

OBJECTIF 6 : FAIRE DE LA LIBRAIRIE DE LA CITÉ, LA LIBRAIRIE DE RÉFÉRENCE POUR LA BANDE DESSINÉE**1. Restructurer et élargir l'offre**

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
6.1.a	Restructurer l'offre	Création de 8 pôles distincts	Maintenir 10 000 références "livres" en stock réparties entre les 8 pôles	Maintenir 10 000 références "livres" en stock réparties entre les 8 pôles	Maintenir 10 000 références "livres" en stock réparties entre les 8 pôles
6.1.b	Diversifier l'offre	Indicateur de chiffre d'affaires	850 000	860 000	870 000

2. Réorganiser les espaces de vente

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
6.2.a	Réaménager les espaces	Proposition de différents scénarios de réagencement Lancement appel d'offres	Environ 200 rayonnages, après refonte du mobilier 220/240 rayonnages	Changement et modification des tables de présentation	Création d'un espace dédié aux produits dérivés
6.2.b	Optimiser la rentabilité	Nombre de mètres linéaires de rayonnage ouverts	Objectif de 3 500€/m ² si refonte du mobilier	Objectif de 3 550€/m ² si refonte du mobilier	Objectif de 3 600€/m ² si refonte du mobilier

3. Investir dans les effectifs

	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
6.3.a		Nombre d'ETP à l'année	5	5	5
6.3.b	Développer le programme d'animation de la librairie	Nombre d'animations à l'année	10	15	15

4. Développer une logique partenariale					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
6.4	Une librairie de service public	Nombre de clients institutionnels	25	Maintenir le nombre de clients institutionnels afin de ne pas déséquilibrer le ratio CA magasin / CA collectivité	Maintenir le nombre de clients institutionnels afin de ne pas déséquilibrer le ratio CA magasin / CA collectivité
		Nombre de rencontres/formations	3 par an	3	3
		Nombre de rencontres d'auteurs de collectifs locaux	4 par an	2	2
		Nombre d'actions de partenariats locaux		4 par an	4 par an

OBJECTIF 7 : RÉINVESTIR LA RELATION AU FIBD					
1. Renforcer et élargir la collaboration opérationnelle					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
7.1	Renforcer et élargir la collaboration opérationnelle	Nombre de propositions communes aux professionnels	2	2	2
		Nombre de rencontres publiques communes	7	10	10
2. Allonger la durée de certaines expositions					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
7.2	Allonger la durée de certaines expositions	Nombre d'expositions prolongées	2	2	2
		Nombre de journées supplémentaires (hors festival)	3 mois	3 mois	3 mois
3. Accompagner la pérennisation du quartier jeunesse					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
7.3.	Allonger la durée de certaines expositions	Nombre de journées d'ouverture supplémentaires des expositions jeunesse (hors festival)	3 mois	3 mois	3 mois
4. Coproduire avec le FIBD					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
7.4	Coproduire avec le FIBD	Nombre de projets coproduits		1	1

OBJECTIF 8 : ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT					
1. Faire réaliser des études					
	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026
8.1		Livraison et feuille de route étude Manifesto Livraison et feuille de route étude énergétique Livraison et feuille de route bilan carbone Livraison et feuille de route étude globale			

OBJECTIFS: RSO			
Transition écologique			
	Consommation fluides	-Baisse budget électricité et mise en place d'indicateurs de suivi -Baisse budget gaz et mise en place d'indicateurs de suivi -Utilisation de matériel moins énergivore	
	Organisation en interne	- Mise en place d'une charte « verte » - Mise en place de tri sélectif -Investissement dans matériel écologique -Participation ou mise en place de dispositifs participant à la transition écologique -Mise en place de dispositifs en faveur du développement durable - Promotion de la mobilité douce -Sélection de référents « RSE » au sein des salariés	
	Organisation de la production des activités de la Cité	- Expositions : recyclage des matériaux nécessaires aux expositions : descriptif - Cinéma : utilisation de matériel plus écologique / réemploi de matériel - Promotion de la mobilité douce auprès du public et partenaires - -part du nombre de films programmés au cinéma traitant de thème écologique et rencontres associées	

Égalité et diversité en interne et dans la programmation			
	RH	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de femmes parmi les salariés -Nombre de femmes au sein du comité de direction -Nombre de femmes au sein du CA -Nombre de contrats aidés -Nombre d'apprentis -Nombre de TIG -Nombre de stagiaires issus des QPV 	
	Dans la programmation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> -Part du nombre d'œuvres d'autrices dans les grandes expositions annuelles -part du nombre d'autrices programmées dans le cadre des rencontres -part du nombre de femmes résidentes à la MDA -part du nombre d'auteurs locaux dans la programmation d'expositions -part du nombre d'auteurs locaux dans la programmation culturelle et événementielles - part du nombre de réalisatrices dans la prog cinéma 	

la **citó** internationale de la bando dessinéo et de l'ímago

NOTE BUDGETAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CPO 2024/2026

Le présent document expose les conséquences budgétaires liées à la mise en œuvre des objectifs 1 à 10 (eux-mêmes découpés en sous objectifs) présentés dans le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 de la Cité.

Pour chacun des 3 exercices (2024/2025/2026) sont ainsi détaillées les dépenses et les recettes estimées de chacune des propositions décrites page 5 à 10 du projet de CPO, dans un tableau annuel intitulé « Mise en œuvre CPO 2024/2026 – Perspectives annuelles ».

I – Perspectives annuelles – explications du document :

Le tableau annuel permet de visualiser les conséquences budgétaires de la CPO en *fonctionnement* comme en *investissement*.

Quand une estimation de dépenses n'est pas intégralement ou partiellement compensée par une estimation de recettes, le différentiel vient alimenter le résultat *fonctionnement* ou le résultat *investissement* situé au bas de chaque page.

Le contexte général de construction de cette projection budgétaire s'inscrit dans une période d'incertitudes pesant sur la conjoncture institutionnelle et les finances publiques.

La stratégie budgétaire se veut donc prudente, en privilégiant :

- l'utilisation des ressources existantes

Pour développer d'ici 2026 ses ambitions à travers la CPO, la Cité peut déjà compter sur certaines ressources dont elle est assurée de pouvoir disposer, tant pour le *fonctionnement* (subvention DGMIC « quartier culturel créatif », soutien BNF pôle associé, subvention DRAC « lecture loisirs », fondation Primat, coproductions engagées ...) que pour l'*investissement* (solde subvention d'investissement DPT 16, FNADT ...).

Pour mémoire, la Cité peut - grâce à son statut d'EPCC - financer ses investissements à 100% avec des financements publics.

- le redéploiement de moyens

La mise en œuvre de certains des sous-objectifs s'appuie également sur une réorientation stratégique d'activités et une réaffectation de moyens déjà existants (RH, dépenses activités pérennes ...), ceci à périmètre budgétaire constant.

- l'adéquation entre les dépenses et les recettes

Le volume budgétaire des dépenses liées à certains sous-objectifs dépendra ainsi du volume des ressources qui leur seront réellement affectées.

A titre d'exemple, le projet de refonte du parcours permanent est ici estimé à 550 K€ pour la partie scénographie (objectif 1c/exercice 2026) et 250 K€ pour la partie numérique et immersive (objectif 1d/exercice 2026). Ces estimations seront évidemment ajustées en fonction des scénarii qui nous seront présentés suite aux travaux du comité d'experts (évoqués en objectif 10.b) et des recettes que nous rassemblerons sur le projet. Si nous sommes déjà aujourd'hui en capacité d'y consacrer près de 600 K€ sur le solde de la subvention d'investissement DPT 16, le reliquat de financement sera à trouver auprès de divers dispositifs (France 2030, Cultures connectées ...). L'ampleur du projet dépendra donc des fonds que nous aurons ainsi réussi à mobiliser.

II – Impact sur le résultat cumulé :

Fin 2023, la Cité affichait un résultat cumulé excédentaire de 1 067 K€.

a – En 2024

Lors du CA de mars dernier, le résultat prévisionnel 2024 a été voté en déficit de 349 K€. Cette projection n'est pas en soi un objectif de gestion mais permet d'inscrire l'EPCC dans une trajectoire budgétaire prudente, que nous nous efforcerons d'améliorer en cours d'exercice. Pour mémoire, les budgets prévisionnels des deux derniers exercices comptables (2022 et 2023) ont été votés en déficit mais se sont au final soldés avec un résultat à l'équilibre.

La mise en œuvre des objectifs CPO (*fonctionnement*) sur l'exercice 2024 se traduira par un déficit prévisionnel de 13 K€.

En intégrant ces divers éléments, le résultat cumulé fin 2024 présentera par conséquent un excédent cumulé ramené à 705 K€.

b – En 2025

En 2025, nous prévoyons une hausse mécanique des charges de 150 K€ (hausse conventionnelle des salaires, augmentation des dépenses de structure ...) par rapport à 2024.

Parallèlement, la mise en œuvre des objectifs CPO (*fonctionnement*) sur l'exercice se traduira par un déficit prévisionnel de 145 K€.

En intégrant ces divers éléments, le résultat cumulé fin 2025 présentera par conséquent – à recettes propres constantes - un excédent cumulé ramené à 410 K€.

c – En 2026

En 2026, nous prévoyons également une hausse mécanique des charges de 150 K€ (hausse conventionnelle des salaires, augmentation des dépenses de structure ...) par rapport à 2025.

Parallèlement, la mise en œuvre des objectifs CPO (*fonctionnement*) sur l'exercice se traduira par un déficit prévisionnel de 267 K€.

En intégrant ces divers éléments, le résultat cumulé fin 2026 présentera par conséquent – à recettes propres constantes - un déficit cumulé de 7 K€.

Ainsi fin 2026, l'impact cumulé des hausses mécaniques annuelles des coûts de fonctionnement et de la mise en œuvre de la CPO sur la période 2024 à 2026 sont absorbables sans creuser de déficit cumulé mais ne permettent plus de bénéficier d'un fonds de roulement pour amortir les aléas budgétaires et de trésorerie.

Résultat voté 2024	-349 K€	Cumul fin 2023	1 067 K€
Impact mise en œuvre CPO	-13 K€	Cumul fin 2024	705 K€
Résultat prévisionnel 2024	-362 K€	Cumul fin 2025	410 K€
Impact hausse charges de fonctionnement	-150 K€	Cumul fin 2026	-7 K€
Impact mise en œuvre CPO	-145 K€		
Résultat prévisionnel 2025	-295 K€		
Impact hausse charges de fonctionnement	-150 K€		
Impact mise en œuvre CPO	-267 K€		
Résultat prévisionnel 2026	-417 K€		

d – Premières mesures de rebasage sur 2025 et 2026

Depuis plusieurs années, la perspective d'un rebasage des contributions statutaires de la Cité est évoquée lors des CA de l'EPCC, pour assurer le développement serein des activités de la Cité et lui permettre de faire face à la hausse de ses charges de structure.

Depuis 2023, le DPT 16 a ainsi augmenté de 60K€ sa contribution statutaire à l'EPCC et chaque année depuis 2023, la DRAC accompagne sa contribution annuelle par une subvention complémentaire de 20K€.

Cette augmentation de 2.7% du socle des soutiens pérennes des partenaires institutionnels de la Cité est à mettre en regard de l'augmentation de 24.5% du budget réalisé de la structure entre 2019 et 2023.

Le contexte institutionnel et la période de tension sur les finances publiques invitent à la prudence sur l'évolution des contributions statutaires pour les exercices 2025 et 2026.

Par ailleurs, les conclusions de l'étude lancée suite aux travaux du COTECH auront vraisemblablement des conséquences sur le fonctionnement de la Cité dans les emprises qui seront les siennes, dans l'hypothèse de nouveaux investissements au Vaisseau Moebius ou aux Chais Magelis. Ces conséquences ne seront cependant visibles qu'à partir de l'exercice 2027, à l'issue de possibles travaux.

Une dynamique de rebasage pourrait donc commencer à se déployer - à minima - sur 2025 et 2026. En **2025**, la somme de **40K€** fera l'objet d'une demande à minima de rebasage auprès des partenaires institutionnels de la Cité. Elle sera orientée symboliquement sur l'accompagnement des auteurs (objectif 4b pour 30K€) et le développement du lien au FIBD (objectif 7b pour 10K€).

En **2026**, la demande de rebasage à minima sera de **150K€**. Elle sera également orientée sur l'accompagnement des auteurs (objectif 4b pour 30K€) et le développement du lien au FIBD (objectif 7b pour 10K€ et objectif 7d pour 50K€). Nous proposons aussi qu'à partir de 2026, nos partenaires institutionnels sanctuarisent ensemble une somme globale complémentaire de 60K€ dédiée aux développements des nouveaux projets d'EAC (objectif 5a), ce qui permettra à la Cité de se projeter sur des actions pluriannuelles plus efficaces qu'une succession de projets annuels.

L'intégration de ces rebasages et la réaffectation de budgets RH (non-remplacement de postes) dans les projections budgétaires 2025 et 2026 se traduisent alors par une perspective de résultat cumulé excédentaire estimé à 323 K€ fin 2026 et permet ainsi de maintenir un fonds de roulement minimum.

		Cumul fin 2023
		1 067 K€
Résultat voté 2024	-349 K€	
Impact mise en œuvre CPO	-13 K€	Cumul fin 2024
Résultat prévisionnel 2024	-362 K€	705 K€
Impact hausse charges de fonctionnement	-150 K€	
Impact mise en œuvre CPO	-145 K€	
Réaffectation budget RH	70 K€	
Rebasage tutelles	40 K€	Cumul fin 2025
Résultat prévisionnel 2025	-185 K€	520 K€
Impact hausse charges de fonctionnement	-150 K€	
Impact mise en œuvre CPO	-267 K€	
Réaffectation budget RH	70 K€	
Rebasage tutelles	150 K€	Cumul fin 2026
Résultat prévisionnel 2026	-197 K€	323 K€

e – Le soutien à l'investissement

La stratégie d'investissement déployée dans le projet de CPO prévoit une montée en charge progressive des dépenses, majoritairement financées par le solde de la subvention d'investissement du DPT 16 (57 % - crédit à consommer fin 2023 : 1 233K€) et par le recours à des subventions fléchées (26%) via divers dispositifs (Culture connectées, France 2030, FNADT ...).

Il est à préciser que ces perspectives intègrent les dépenses d'acquisitions d'œuvres qui, depuis le dernier exercice, doivent maintenant apparaître en *investissement* et non en *fonctionnement*. Elles n'intègrent cependant pas les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments qui restent du ressort des propriétaires et qui, pour certaines, dépendront des décisions prises par les tutelles suite aux conclusions des études évoquées dans l'objectif 9 de la CPO.

Pour compléter le financement des investissements sur ces 3 ans, la Cité ne peut compter sur l'autofinancement si elle veut maintenir un niveau de fonds roulement minimum. Ainsi, sur nos projections, seuls 16K€ sont ponctionnés en 2025 sur le budget de la structure. Cette somme correspond à une prise en charge de 20% du coût de l'étude lancée à la suite des travaux du COTECH (estimée à 80K€ répartis sur 2024 et 2025).

Nous prévoyons alors un soutien spécifique des partenaires institutionnels de la Cité, qui permettra d'équilibrer le projet. Ce soutien est estimé à **104 K€** sur **2024** (orienté sur les acquisitions d'œuvres pour 40K€ et 64 K€ pour la prise en charge de 80% du coût de l'étude lancée à la suite des travaux du COTECH). En **2025** comme en **2026**, ce soutien est estimé à **80K€ par an** (orienté sur les acquisitions).

	2024	2025	2026
Impact mise en œuvre CPO	326 K€	409 K€	940 K€
dont acquisition d'œuvres	40 K€	80 K€	80 K€
DEPENSES INVESTISSEMENT	326 K€	409 K€	940 K€
Reliquat Subvention DPT 16	152 K€	143 K€	660 K€
subventions fléchées	70 K€	170 K€	200 K€
Soutien des tutelles à l'investissement	104 K€	80 K€	80 K€
Autofinancement		16 K€	
RECETTES INVESTISSEMENT	326 K€	409 K€	940 K€

EN CONCLUSION :

La période 2024/2025/2026 représentera pour la Cité un moment de transition entre le projet qu'elle développait jusqu'à présent et un nouveau projet qui pourrait se mettre en œuvre. Ce nouveau projet s'envisagera une fois analysées et débattues les conclusions de l'étude lancée suite au COTECH, et une fois actées les décisions sur les emprises de la Cité.

Sur cette période, les orientations préconisées par la CPO pourront être mises en œuvre dans une économie maîtrisée (utilisation des ressources existantes, adaptation des projets à leurs financements, demande de rebasage à minima).

La période 2027/2028/2029 devra, en fonction des décisions prises précédemment, ouvrir une nouvelle période de discussion entre l'EPCC et ses partenaires institutionnels pour préciser les enjeux et les missions - à l'aune de l'évolution de la Cité, de ses emprises et de l'écosystème - et déterminer l'accompagnement budgétaire nécessaire.

CONSEQUENCES BUDGETAIRES - MISE EN OEUVRE CPO 2024/2026

Annexe 5-Version 10/07-pour CA Cité du 17/07/24-Rapport 17-2024

EXERCICE 2024						
OBJECTIF 1	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b	chantier des collections : 2 stagiaires BIP / 4 mois	4 k€				
c	développement acquisitions originaux		40 k€			
d	travaux comité experts / parcours permanent (cf. objectif 10)			reliquat sub. investissement DPT 16 (cf. objectif 10)		
e	expositions temporaires : CDD régisseur exposition (4 mois)			réaffectation moyens RH existants		
f	réorientation stratégique des activités de l'équipe			réaffectation des moyens existants		
g	renforcement des moyens de production	50 k€		coproduction et partenariat	50 k€	
	S/TOTAL 1 (en K€)	54 k€	40 k€	S/TOTAL 1 (en K€)	50 k€	0 k€
OBJECTIF 2	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	campagne de numérisation des fonds	12 k€		soutien BNF pôle associé	8 k€	
b	installation temporaire de la micro fofo (4 mois/1/2) et installation pérenne de cabines phototon en salle de lecture			réaffectation des moyens existants		
c	acquisition et itinérance du dispositif biblambulle	50 k€	20 k€	sub. "Lectures loisirs" (DRAC) & réaffectation moyens existants	50 k€	20 k€
d	développement acquisitions bibliothèque patrimoniale	40 k€		valorisation dans des éditeurs	40 k€	
e	CDD poste CIFRE pour la bibliothèque patrimoniale (4 mois)	9 k€		aide AHRT	6 k€	
	S/TOTAL 2 (en K€)	111 k€	20 k€	S/TOTAL 2 (en K€)	104 k€	20 k€
OBJECTIF 3	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
c	acquisition et exploitation dispositif cine box (84 K€ déjà inscrits BP 2024)			subvention européenne acquise + commercialisation chez partenaires (84 K€ déjà inscrites BP 2024)		
d	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
e	achat équipement ciné vélo + séances test (120 K€ déjà inscrits BP 2024)			subvention FNADT acquise (96 K€ déjà inscrits BP 2024)		
	S/TOTAL 3 (en K€)	0	0	S/TOTAL 3 (en K€)	0	0
OBJECTIF 4	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b	systematisation des commandes aux auteurs pour expositions			réaffectation des moyens existants		
c	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
d	accueil des auteurs locaux au Vaisseau Moebius (cf. objectif 10)			sub. quartier culturel créatif (DGMIC - acquise 2023 / cf. objectif 10)		
	étude lancée suite au COTECH (cf. objectif 9)			partenaires institutionnels COTECH (cf. objectif 9)		
	S/TOTAL 4 (en K€)	0	0	S/TOTAL 4 (en K€)	0	0
OBJECTIF 5	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
c	acquisition et mise en test robot médiation WAOU (78 K€ déjà inscrits BP 2024)			subvention Culture connectée et fonds propres (78 K€ déjà inscrits BP 2024)		
d						
e	déploiement dispositif Mumo en région	120 k€		financement dédié Mumo et collectivités hôtes	120 k€	
f	création dispositifs artistiques itinérants		50 k€	financement dédié (FNADT, fondations...)		50 k€
g	partenariats avec structures culturelles et artistiques du territoire			réaffectation des moyens existants		
h	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 5 (en K€)	120 k€	50 k€	S/TOTAL 5 (en K€)	120 k€	50 k€
OBJECTIF 6	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b						
c	contrat de professionnalisation/4 mois	8 k€		hausse espérée marge/chiffre d'affaires	6 k€	
d	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 6 (en K€)	8 k€	0 k€	S/TOTAL 6 (en K€)	6 k€	0 k€
OBJECTIF 7	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	allongement durée expositions FIBD					
c						
d						
	S/TOTAL 7 (en K€)	0	0	S/TOTAL 7 (en K€)	0	0
OBJECTIF 8	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	maintien des partenariats structurants /résidences croisées			périmètre budgétaire constant		
b						
c						
	S/TOTAL 8 (en K€)	0	0	S/TOTAL 8 (en K€)	0	0
OBJECTIF 9	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	actualisation étude 2023 cabinet Manifesto		10 k€	reliquat sub. investissement DPT 16		10 k€
b	actualisation diagnostic énergétique Vaisseau Moebius		3 k€	reliquat sub. investissement DPT 16		3 k€
c	étude ADEME			prise en charge directe ADEME		
d	étude lancée suite aux travaux du COTECH		64 k€			
	S/TOTAL 9 (en K€)	0 k€	77 k€	S/TOTAL 9 (en K€)	0 k€	13 k€
OBJECTIF 10	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	dépense parcours permanent et réagencement scénographique		125 k€	reliquat sub. investissement DPT 16		125 k€
b	travaux comité experts / parcours permanent		14 k€	reliquat sub. investissement DPT 16		14 k€
c	campagne de numérisation des fonds (cf. objectif 2)			soutien BNF pôle associé / 3RBD (cf. objectif 2)		
d	accueil des auteurs locaux au Vaisseau Moebius	20 k€		sub. quartier culturel créatif (DGMIC - acquise 2023)	20 k€	
e	développer présence hors les murs (cf. objectif 5)			réaffectation des moyens existants et subventions/soutiens spécifiques (cf. objectif 2)		
	S/TOTAL 10 (en K€)	20 k€	139 k€	S/TOTAL 10 (en K€)	20 k€	139 k€
	TOTAL (en K€)	313 k€	326 k€	TOTAL (en K€)	300 k€	222 k€
				RESULTAT FONCTIONNEMENT	-13 k€	
				RESULTAT INVESTISSEMENT		-104 k€

CONSEQUENCES BUDGETAIRES - MISE EN OEUVRE CPO 2024/2026

Annexe 5-Version 10/07-pour CA-Cité du 17/07/24-Rapport 17-2024

EXERCICE 2025						
OBJECTIF 1	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	étude scénario agrandissement réserve		25 k€	reliquat sub.investissement DPT16		25 k€
b	chantier des collections : 2 stagiaires INP / 8 mois + CDI régisseur des collections	40 k€				
c	développement acquisitions originaux		80 k€			
d	travaux comité experts / parcours permanent (cf. objectif 10)			reliquat sub. investissement DPT 16 (cf. objectif 10)		
e	nouvelles expériences de visites plus spectaculaires (mini géode, hologrammes ...)		150 k€	sub. dédiées (80% : France 2030, Cultures connectées ...), reliquat sub. investissement DPT 16 (20%)		150 k€
f	expositions temporaires : CDI régisseur exposition	32 k€				
g	réorientation stratégique des activités de l'équipe du Musée			réaffectation des moyens existants		
	renforcement des moyens de production et d'itinérance	150 k€		coproduction & partenariat	150 k€	
	S/TOTAL 1 (en K€)	222 k€	255 k€	S/TOTAL 1 (en K€)	150 k€	175 k€
OBJECTIF 2	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	campagne de numérisation des fonds	12 k€		soutien BNF pôle associé	8 k€	
b	installation temporaire de la micro folie (4 mois/12) et installation pérenne de cabines phototoon en salle de lecture			réaffectation des moyens existants		
c	itinérance micro folies et dispositif bibliambule	20 k€		réaffectation des moyens existants et subventions spécifiques	20 k€	
d	développement acquisitions bibliothèque patrimoniale	40 k€		valorisation dans des éditeurs	40 k€	
e	CDD poste CIFRE pour la bibliothèque patrimoniale (1 an)	27 k€		aide ANRT & crédit impôt recherche	27 k€	
	S/TOTAL 2 (en K€)	99 k€	0 k€	S/TOTAL 2 (en K€)	95 k€	0 k€
OBJECTIF 3	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	réorientation stratégique des activités			réorientation stratégique des moyens existants		
c	exploitation ciné box	20 k€		commercialisation ciné box	20 k€	
d	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
e	offre ciné vélo estivale	20 k€		recettes prestation ciné vélo	20 k€	
	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 3 (en K€)	40 k€	0 k€	S/TOTAL 3 (en K€)	40 k€	0 k€
OBJECTIF 4	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	augmentation volume horaire juriste	17 k€				
b	renforcement offre logement MDA	13 k€				
c	syntématisation des commandes aux auteurs pour expositions			réaffectation des moyens existants		
d	laboratoire de création	30 k€		soutiens affecté, coproduction	30 k€	
e	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
f	accueil des auteurs locaux au Vaisseau Moebius (cf. objectif 10)			sub. quartier culturel créatif (DGMIC - acquise 2023 / cf. objectif 10)		
g	étude lancée suite au COTECH (cf. objectif 9)					
	S/TOTAL 4 (en K€)	60 k€	0 k€	S/TOTAL 4 (en K€)	30 k€	0 k€
OBJECTIF 5	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	développement projets structuraux EAC	45 k€		financements dédiés (dispositifs institutionnels, fondations ...)	45 k€	
b	développement nouvelles formes de médiation	15 k€		financements dédiés (dispositifs institutionnels, fondations ...)	12 k€	
c	déploiement visites WAOU			vente des visites WAOU	3 k€	
d	offre formation professionnelle renouvelée	5 k€		vente formations	8 k€	
e	projets participatifs	30 k€		financements dédiés (CNL, fondation Carasso ...)	25 k€	
f	création dispositifs artistiques itinérants		50 k€	financements dédiés (Leader, FNADT, fondation Primat ...)		50 k€
g	partenariats avec structures culturelles et artistiques du territoire	18 k€		réaffectation des moyens existants & financements dédiés	7 k€	
h	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 5 (en K€)	113 k€	50 k€	S/TOTAL 5 (en K€)	100 k€	50 k€
OBJECTIF 6	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	réaménagement espaces de vente		60 k€	reliquat sub.investissement DPT16		60 k€
c	contrat de professionnalisation/12 mois	26 k€		gains espérés marge/chiffre d'affaires	18 k€	
d	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 6 (en K€)	26 k€	60 k€	S/TOTAL 6 (en K€)	18 k€	60 k€
OBJECTIF 7	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	développement nouvelles offres aux professionnels	10 k€		sub. quartier culturel créatif (DGMIC - acquise 2023)	10 k€	
b	allongement durée expositions FIBD	15 k€		recettes billetterie supplémentaires	5 k€	
c						
d						
	S/TOTAL 7 (en K€)	25 k€	0 k€	S/TOTAL 7 (en K€)	15 k€	0 k€
OBJECTIF 8	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	maintien des partenariats structuraux /résidences croisées			périmètre budgétaire constant		
b	développement nouvelles résidences croisées (Slovénie, Inde ...)	40 k€		financements dédiés (IF, partenaires étrangers)	32 k€	
c	pilote et mise en œuvre projet Europe Creative (large scale)	60 k€		financement européen (80%) et partenariats dédiés (20%)	60 k€	
d	candidature dispositif Unesco Mémoire du Monde			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 8 (en K€)	100 k€	0 k€	S/TOTAL 8 (en K€)	92 k€	0 k€
OBJECTIF 9	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b						
c						
d	étude lancée suite aux travaux du COTECH		16 k€			
	S/TOTAL 9 (en K€)	0 k€	16 k€	S/TOTAL 9 (en K€)	0 k€	0 k€
OBJECTIF 10	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b	travaux comité experts/parcours permanent		28 k€	reliquat sub. investissement DPT 16		28 k€
c	campagne de numérisation des fonds (cf. objectif 2)			soutien BNF pôle associé / 3RBD (cf. objectif 2)		
d	accueil des auteurs locaux au Vaisseau Moebius	60 k€		sub. quartier culturel créatif (DGMIC - acquise 2023)	60 k€	
e	développer présence hors les murs (cf. objectif 5)			réaffectation des moyens existants et subventions/soutiens spécifiques (cf. objectif 2)		
	S/TOTAL 10 (en K€)	60 k€	28 k€	S/TOTAL 10 (en K€)	60 k€	28 k€
TOTAL (en K€)		745 k€	409 k€	TOTAL (en K€)	600 k€	313 k€
					RESULTAT FONCTIONNEMENT	-145 k€
					RESULTAT INVESTISSEMENT	-96 k€

CONSEQUENCES BUDGETAIRES - MISE EN OEUVRE CPO 2024/2026

Annexe 5 - Version 10/07-pour CA Cité du 17/07/24-Rapport 17-2024

EXERCICE 2026						
OBJECTIF 1	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b	CDI régisseur des collections	32 k€				
c	développement acquisitions originaux		80 k€			
d	refonte parcours permanent		550 k€	reliquat sub.investissement DPT16		550 k€
e	nouvelles expériences de visites plus spectaculaires (mini géode, hologrammes ...)		250 k€	sub. dédiés (80% : France 2030, Cultures connectées ...), reliquat sub. Investissement DPT 16 (20%)		250 k€
f	expositions temporaires : CDI régisseur exposition	32 k€				
g	réorientation stratégique des activités de l'équipe du Musée			réaffectation des moyens existants		
	renforcement des moyens de production et d'itinérance	150 k€		coproduction & partenariat	150 k€	
	S/TOTAL 1 (en K€)	214 k€	880 k€	S/TOTAL 1 (en K€)	150 k€	800 k€
OBJECTIF 2	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	création d'un espace dédié à la valorisation des fonds inestimables de la bibliothèque patrimoniale			à définir en fonction des orientations institutionnelles sur l'usage du Voisseau Moebius et des studios Paradis		
b	réorganisation des pôles thématiques de la salle lecture			à définir en fonction des orientations institutionnelles sur l'usage du Voisseau Moebius et des studios Paradis		
c	itinérance micro foiles et dispositif bibliambulle	20 k€		réaffectation des moyens existants et subventions spécifiques	20 k€	
d	développement acquisitions bibliothèque patrimoniale	40 k€		valorisation dans des éditeurs	40 k€	
e	CDD poste CIFRE pour la bibliothèque patrimoniale (8 mois)	18 k€		aide AHRF & crédit impôt recherche	14 k€	
	S/TOTAL 2 (en K€)	78 k€	0 k€	S/TOTAL 2 (en K€)	74 k€	0 k€
OBJECTIF 3	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
c	exploitation ciné box	20 k€		commercialisation ciné box	20 k€	
d	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
e	offre ciné vélo estivale	20 k€		recettes prestation ciné vélo	20 k€	
	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 3 (en K€)	40 k€	0 k€	S/TOTAL 3 (en K€)	40 k€	0 k€
OBJECTIF 4	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	augmentation volume horaire juriste MDA	17 k€				
b	renforcement offre logement MDA	13 k€				
c	systematisation des commandes aux auteurs pour expositions			réaffectation des moyens existants		
d	laboratoire de création	50 k€		soutiens affecté, coproduction	30 k€	
	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 4 (en K€)	80 k€	0 k€	S/TOTAL 4 (en K€)	30 k€	0 k€
OBJECTIF 5	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	développement projets structurants EAC	60 k€				
b	développement nouvelles formes de médiation	25 k€		financements dédiés (dispositifs institutionnels, fondations ...)	20 k€	
c	déploiement visites WAOU			vente des visites WAOU	5 k€	
d	offre formation professionnelle renouvelée	5 k€		vente formations	8 k€	
e	projets participatifs	30 k€		financements dédiés (CHL, fondation Carasso ...)	25 k€	
f						
g	partenariats avec structures culturelles et artistiques du territoire	18 k€		réaffectation des moyens existants & financements dédiés	7 k€	
h	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 5 (en K€)	138 k€	0 k€	S/TOTAL 5 (en K€)	65 k€	0 k€
OBJECTIF 6	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
b	réagencement espaces de vente		60 k€	reliquat sub.investissement DPT16		60 k€
c	contrat de professionnalisation/12 mois	26 k€		hausse espérée marge/chiffre d'affaires	18 k€	
d	réorientation stratégique des activités			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 6 (en K€)	26 k€	60 k€	S/TOTAL 6 (en K€)	18 k€	60 k€
OBJECTIF 7	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	développement nouvelles offres aux professionnels	10 k€		sub. quartier culturel créatif (DG/MC - acquise 2023)	10 k€	
b	allongement durée expositions FIBD	15 k€		recettes billetterie supplémentaires	5 k€	
c						
d	coproduction exposition internationale avec FIBD	100 k€		partenariats affectés (institutions étrangères, sub. MAE, ...)	50 k€	
	S/TOTAL 7 (en K€)	125 k€	0 k€	S/TOTAL 7 (en K€)	65 k€	0 k€
OBJECTIF 8	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a	maintien des partenariats structurants /résidences croisées			périmètre budgétaire constant		
b	développement nouvelles résidences croisées (Slovénie, Inde ...)	40 k€		financements dédiés (IF, partenariats étrangers)	32 k€	
c	pilote et mise en œuvre projet Europe Creative (large scale)	120 k€		financement européen (80%) et partenariats dédiés (20%)	120 k€	
	candidature dispositif Unesco Mémoire du Monde			réaffectation des moyens existants		
	S/TOTAL 8 (en K€)	160 k€	0 k€	S/TOTAL 8 (en K€)	152 k€	0 k€
OBJECTIF 9	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b						
c						
d						
	S/TOTAL 9 (en K€)	0 k€	0 k€	S/TOTAL 9 (en K€)	0 k€	0 k€
OBJECTIF 10	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
a						
b						
c	campagne de numérisation des fonds (cf. objectif 2)			soutien BNF / 3RBD (cf. objectif 2)		
d						
e	développer présence hors les murs (cf. objectif 5)			réaffectation des moyens existants et subventions/soutiens spécifiques (cf. objectif 2)		
	S/TOTAL 10 (en K€)	0 k€	0 k€	S/TOTAL 10 (en K€)	0 k€	0 k€
TOTAL (en K€)		861 k€	940 k€	TOTAL (en K€)	594 k€	860 k€
RESULTAT FONCTIONNEMENT					-267 k€	
RESULTAT INVESTISSEMENT						-80 k€

la **cit**o internationale de la bande dessinée et de l'image

Établissement public de coopération culturelle créé par le Département de la Charente,

Le ministère de la Culture, la Ville d'Angoulême et la Région Poitou-Charentes

121 rue de Bordeaux 16 023 ANGOULEME cedex

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Objet de la consultation N*24-MA1-24 xxxx

Étude globale : relevé des besoins, étude d'opportunité, étude de faisabilité

QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LES ESPACES DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE AU REGARD DES MUTATIONS DE SON PROJET ET DES BESOINS EXPRIMÉS DE L'ÉCOSYSTEME ?

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le vendredi xxxxx 2024 à 17h00

IMPORTANT

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation <http://citebd.e-marchespublics.com> avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par la Cité Bd aux questions posées par d'autres candidats.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Visite et présentation de la Cité : programmée le xx/xx/xxxx. Les demandes de participation devront préalablement être enregistrées 48h à l'avance auprès de la personne désignée :
nchaze@citebd.org ; copie lferru@citebd.org

La Cité se réserve la possibilité de refuser les visites à partir de 7 jours ouvrés précédant la remise des offres.

CAHIER DES CHARGES

valant aussi de règlement de consultation

QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LES ESPACES DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE AU REGARD DES MUTATIONS DE SON PROJET ET DES BESOINS DE L'ÉCOSYSTEME ?

Étude globale : relevé des besoins, étude d'opportunité, étude de faisabilité

[version 7 = document de travail]

I – PRÉSENTATION DU CONTEXTE

I.1 / La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (dénommée la Cité ou CIBDI)

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image est issue de la volonté des partenaires publics de créer dès la fin des années 1980 une cité de la bande dessinée à Angoulême, avec pour objectifs centraux de conserver le patrimoine de la bande dessinée, de le mettre à disposition par divers moyens (exposition, consultation, prêt, numérisation...) tout en soutenant la création contemporaine et en amenant le neuvième art vers de nouveaux publics.

Constituée tout d'abord sous la forme associative, la Cité est devenue en 2008 un Etablissement Public de Coopération Culturelle. Ses contributeurs sont le département de Charente, l'Etat, la Ville d'Angoulême et la Région Nouvelle -Aquitaine. Elle dispose par ailleurs du soutien régulier de l'agglomération de GrandAngoulême sur certains projets spécifiques.

La Cité réunit sur 3 sites et près de 12 000 m², le vaisseau dit « Moebius » labellisé « architecture contemporaine remarquable », un musée reconnu par l'appellation Musée de France doté de plus de 20 000 planches originales, des espaces d'exposition, une bibliothèque patrimoniale dotée de plus de 250 000 ouvrages imprimés, (dont une partie est issue du dépôt légal et donc propriété de l'Etat) une bibliothèque publique spécialisée dotée de 60 000 ouvrages, une résidence internationale d'artistes (la Maison des auteurs), une librairie de référence, un centre de documentation, un cinéma de deux salles d'art et essai et une salle de médiation pouvant accueillir plus de 100 ateliers pédagogiques par saison.

Elle constitue ainsi un ensemble unique au monde par l'ampleur de ses collections (les deuxièmes au monde) et la singularité et la diversité de ses missions. Son équipe permanente est constituée de 47 équivalents temps plein.

I.2 / L'écosystème angoumois de l'image.

Grâce à l'action et la notoriété du Festival International de la Bande Dessinée (FIBD) - aujourd'hui cinquantenaire - et de la Cité, **Angoulême** est considérée aujourd'hui comme la capitale mondiale de la bande dessinée.

Avec la désignation par l'UNESCO en 2019 du titre « ville créative littérature » délivré par l'UNESCO, Angoulême s'inscrit résolument comme un laboratoire créatif mettant les industries culturelles au cœur de son développement, dans un écosystème solidement ramifié sur le territoire, un nouveau plan d'action a été retenu pour la période de 2024-2027.

En cohérence avec l'évolution des pratiques et la convergence des disciplines, dédiées à l'image narrative, cet écosystème rassemble aujourd'hui les acteurs de la bande dessinée, du cinéma d'animation, du jeu vidéo et des médias interactifs.

Structuré autour du Pôle Image Magelis, il rassemble aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises spécialisées, une trentaine de studios d'animation, près de 300 auteurs de bande dessinée, collectifs et ateliers d'auteurs, près d'un millier de professionnels de l'image, un campus de 15 écoles d'enseignement supérieur et plus de 1600 étudiants et le fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle qui permet de soutenir l'appareil créatif, culturel et industriel local avec un apport du Département de la Charente qui reste le plus élevé de tous les départements de France.

L'Etat, la Région NA, le Département, **la Ville** et GrandAngoulême ont placé au cœur de leurs politiques culturelles, les questions liées à la filière du livre et de l'image (contrats de filière, syndicat mixte du Pôle Image Magelis) ainsi que les enjeux d'éducation artistique et culturelle, de cohésion sociale par la culture et de transition écologique.

I.3 / La Cité : un projet en mutation.

À l'occasion de la rédaction de sa future convention pluriannuelle d'objectifs, l'EPCC Cité internationale de la bande dessinée et de l'image s'est engagé dans une démarche prospective afin d'imaginer les conditions du développement de son projet d'établissement pour les prochaines années.

Une première version de ce projet a été présentée lors du conseil d'administration de l'EPCC en juillet 2023. L'étude de ce document et des propositions qui y sont formulées, l'impact de ces propositions sur l'évolution possible du projet de la Cité et de son lien à l'écosystème de l'image ont amené les partenaires institutionnels de l'EPCC à proposer la mise en place de deux instances : une instance de pilotage politique (COPIL) réunissant les élus et représentants du Département de Charente, l'Etat (DRAC et Préfecture), la Ville d'Angoulême, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agglomération de GrandAngoulême et une instance de mise en œuvre opérationnelle et technique (COTECH) composée des services fonctionnels.

Les objectifs de développement de la Cité s'inscrivent dans une dynamique de mutation importante de son projet. Sa mise en œuvre induira potentiellement des besoins nouveaux en termes d'espaces et de redéploiement, de nécessaires travaux sur ses emprises et un redimensionnement de ses moyens humains. Ce projet devra par ailleurs s'imaginer dans un écosystème global, dans lequel la Cité est à la fois un acteur et une ressource.

Pour accompagner la réflexion des partenaires institutionnels de l'EPCC sur les enjeux et les conséquences de cette mutation, il est alors apparu nécessaire d'engager un travail prospectif spécifique. Les questions liées aux bâtiments, à leur adéquation au projet, à leur

réhabilitation impliquent en effet des investigations spécifiques et le recours à une expertise extérieure.

La Cité étant, par son activité et ses emprises (12 000 m² – répartie sur 3 sites), un acteur essentiel du paysage, il semble, par ailleurs, opportun de relier ce travail à une évaluation des besoins actuels de l'écosystème territorial, pour les mettre en cohérence avec les évolutions du projet de la Cité.

Entre novembre 2023 et janvier 2024, le COTECH s'est réuni à quatre occasions. La synthèse de ses travaux est présentée en annexe 1. Elle liste les grands objectifs du projet à moyen terme et propose une étape intermédiaire de son renouvellement en l'inscrivant, sur les deux prochaines années, dans ses emprises actuelles et dans une perspective budgétaire maîtrisée.

I.4 / Les lieux :

Au printemps 2023, une étude a été confiée au cabinet Manifesto pour imaginer la pertinence et la faisabilité architecturale du déplacement de la bibliothèque de prêt (et de ses réserves) du Vaisseau Moebius aux espaces vacants des chais Magelis. Dans le prolongement de cette logique, il pouvait apparaître intéressant, en termes d'impact et d'organisation, de réunir dans un même lieu les services de la Cité qui sont accessibles selon une même amplitude horaire d'ouverture, qui génèrent les flux de publics les plus importants, et dont le rapprochement peut contribuer à accroître l'expérience des visiteurs (bibliothèques, musée, librairie, espaces d'expositions, café-restaurant). C'est pourquoi, au-delà du schéma initial, une étude complémentaire a été demandée au même cabinet pour imaginer des scénarios architecturaux rendant également possible, dans ces espaces vacants, la création de nouveaux espaces pour les réserves patrimoniales et les réserves de planches, la création d'une salle de consultation des fonds de la bibliothèque patrimoniale, mais aussi l'installation d'espaces de création pour les auteurs et autrices du territoire, un espace de restauration et l'extension des espaces d'exposition du musée. Il importe de veiller à ce que la flexibilité des espaces et les configurations envisageables rendent l'ensemble compatible avec l'accueil du quartier jeunesse du FIBD sur une dizaine de semaines par an.

La Cité déploie son activité sur 3 sites :

- **Vaisseau Mœbius** (121 rue de Bordeaux – Angoulême)

Ancien bâtiment industriel restructuré et aménagé de manière emblématique dans les années 1980 par l'architecte Roland Castro, dans le cadre des Grands Travaux de l'Etat, ce site accueille actuellement la bibliothèque de prêt et ses réserves, des espaces pour les expositions temporaires (utilisés notamment chaque année par le FIBD), le cinéma de la Cité et ses deux salles, les bureaux de l'équipe technique ainsi des espaces loués à des écoles (Créadoc et Human Academy), pour des manifestations ponctuelles ou locations d'espaces par des entreprises / institutions. Le 3^{ème} étage abrite une cuisine équipée et un espace de restauration, actuellement sans exploitant.

Le vaisseau Moebius a fait l'objet d'une labellisation par le Ministère de la Culture « Architecture contemporaine remarquable ».

A ce titre, doit être maintenue une démarche de conservation et de mise en valeur de ce bâtiment emblématique, tant pour la visibilité des politiques culturelles de l'Etat que pour son caractère identitaire porté et reconnu sur le territoire.

Les espaces largement vitrés, et très cloisonnés sur 5 niveaux se signalent par leur accessibilité limitée, leur faible inertie thermique et de récurrents problèmes d'infiltration. Le Vaisseau

Moebius devra faire l'objet d'une opération conséquente de réhabilitation énergétique, sans cesse reportée en raison de son ampleur et de ses coûts qui s'apparentent à ceux d'une restructuration.

Le déplacement des équipes administratives de la Cité sur le site du musée en janvier 2023, a conduit à libérer des espaces de bureaux au 4^{ème} et 5^{ème} étage du bâtiment.

Propriétaire : ville d'Angoulême / surface : 5450 m²

Les chais Magelis (Quai de la Charente – Angoulême.

Ce long quadrilatère d'entrepôts construits au 19^e siècle pour le stockage du cognac sur les bords de la Charente a fait l'objet d'un réaménagement complet par l'architecte Jean-François Bodin sur un seul niveau au début des années 2000. Conçu comme un plan libre peu cloisonné, près de la moitié du site est consacrée à l'implantation du musée et des réserves de la bibliothèque patrimoniale de la Cité ainsi que du centre de documentation et de la librairie. Depuis janvier 2023, l'équipe administrative de la Cité y est installée, redéployant ses salariés dans les bureaux existants.

Le reste du bâtiment avait été aménagé il y a quinze ans pour accueillir un musée du Cinéma, le Studio Paradis, qui n'a jamais été ouvert au public, et dont la scénographie a été en partie démontée fin 2022. Cet espace vacant, actuellement disponible, à l'intérieur du bâtiment des chais Magelis représente près de 4 000 m². Une partie de cette surface est occupée chaque année de début décembre à mi-février pour accueillir le quartier jeunesse (exposition jeunesse) du FIBD.

~~Au printemps 2023, une étude a été confiée au cabinet Manifesto pour imaginer la pertinence et la faisabilité architecturale du déplacement de la bibliothèque de prêt (et de ses réserves) du Vaisseau Moebius aux espaces vacants des chais Magelis. Dans le prolongement de cette logique, il pouvait apparaître intéressant, en termes d'impact et d'organisation, de réunir dans un même lieu les services de la Cité qui sont accessibles selon une même amplitude horaire d'ouverture, qui génèrent les flux de publics les plus importants, et dont le rapprochement peut contribuer à accroître l'expérience des visiteurs (bibliothèques, musée, librairie, espaces d'expositions, café-restaurant). C'est pourquoi, au-delà du schéma initial, une étude complémentaire a été demandée au même cabinet pour imaginer des scénarios architecturaux rendant également possible, dans ces espaces vacants, la création de nouveaux espaces pour les réserves patrimoniales et les réserves de planches, la création d'une salle de consultation des fonds de la bibliothèque patrimoniale, mais aussi l'installation d'espaces de création pour les auteurs et autrices du territoire, un espace de restauration et l'extension des espaces d'exposition du musée. Il importe de veiller à ce que la flexibilité des espaces et les configurations envisageables rendent l'ensemble compatible avec l'accueil du quartier jeunesse du FIBD sur une dizaine de semaines par an.~~

Au printemps 2024, la Cité va engager une refonte de son parcours permanent, par une dépose de celui-ci et l'installation d'expositions temporaires. Cette phase de refonte devrait durer un peu moins de deux ans.

Propriétaire : Magelis / surface totale actuelle : 9300 m² dont 4970 M² actuellement occupés par la Cité

- **Maison des auteurs** (2 Bd Aristide Briand - Angoulême) :

En offrant sur 3 niveaux une vingtaine d'ateliers de résidences, la MDA accueille chaque année entre 55 et 65 auteurs nationaux mais également venus de nombreux pays en leur apportant soutien logistique et humain. En complément, elle propose aux auteurs du territoire

des services tels que postes informatiques (x5), salle de reprographie, salle de lecture, salle de réunion et un café/salon. Une offre de service juridique est également assurée toute l'année (environ 350 rendez-vous).

Elle dispose également d'une salle d'exposition, de rencontres et de conférences en rez-de-chaussée qu'elle exploite chaque année pour y restituer les travaux de ses résidents sur une durée d'un mois environ en ouverture du FBD. Cet espace peut être mis à disposition à la demande sous réserve de validation par l'équipe.

Propriétaire : Magelis / surface : 1250 m²

L'écosystème de l'image se déploie lui aussi des deux côtés de la Charente, et notamment dans le **campus de l'image** qui regroupe écoles et ateliers artistiques.

La carte de ce campus est disponible sur le lien : <https://www.magelis.org/campus-de-limage/>.

II – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation s'inscrit dans la nécessité, pour les partenaires publics de l'écosystème de l'image à Angoulême, de planifier le développement, de consolider et faire évoluer dans le sens de ses missions, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

Elle a ainsi pour objet le choix d'un cabinet de conseil en charge de conduire une étude globale (relevé de besoins, étude d'opportunité, étude de faisabilité), de sorte à munir les partenaires institutionnels de la Cité d'une vision globale et d'un outil stratégique d'aide à la décision.

L'étude sollicitée devra présenter des données objectives et prospectives, constitutive de la base d'un schéma d'aménagement et de développement de la Cité, en cohérence avec les mutations et évolutions du Pôle image, sur les prochaines années.

Code CPV principal : 71241000 Étude de faisabilité, service de conseil, analyse

III – OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

III.1 / Relevé de besoins et étude d'opportunités

Cette étude vise dans un premier temps à identifier les besoins des acteurs de l'écosystème de la bande dessinée, et plus largement **des professionnels** de l'image et de les projeter sur les prochaines années :

- de quels espaces, de quels outils et de quels services ces acteurs ont-ils besoin pour développer leurs projets ?
- la satisfaction de tout ou partie de ces besoins est-elle compatible avec les espaces disponibles dans l'écosystème ?
- la satisfaction de tout ou partie de ces besoins est-elle cohérente et compatible avec l'évolution du projet de la Cité ?

Préalablement à cette étude, le COTECH a déjà identifié un certain nombre de besoins chez les acteurs de l'écosystème, qui constitueront un point de départ à compléter et élargir :

- Pour les auteurs et les autrices, collectifs d'auteurs du territoire :
 - ateliers partagés (coworking)
 - espaces de travail
 - espaces de valorisation des productions locales (microédition, produits dérivés ...),
 - espace pour des expositions temporaires,
 - espace de formation / espace d'acculturation à l'IA ...
 - laboratoire d'incubation, de création pluridisciplinaire (projets scéniques / ICC ...)
 - laboratoire d'innovation en médiation
 - espace pour accompagnement RSA.

- Pour le FIBD :
 - espace exposants,
 - espace exposition jeunesse,
 - espace exposition BD scolaire / espace exposition / espace exposition,
 - espace librairie & coin lecture,
 - réserves reliées au quai de déchargement
 - espace de production
 - espace restauration
 - hub d'accueil.

- Pour les écoles de l'image :
 - salles de cours supplémentaires,
 - atelier de stop motion.
 - lieux d'exposition

- Pour les partenaires institutionnels, la communauté scientifique et les chercheurs :
 - réserves muséales et archives.

III.2 / Etude de faisabilité

L'étude visera dans un second temps à imaginer les scénarios de mises en cohérence de l'évolution du projet de la Cité avec ses emprises actuelles et les espaces vacants dont elle pourrait disposer aux chais Magelis.

Ces scénarios s'attacheront également à imaginer comment ces mêmes espaces (emprises actuelles de la Cité et espaces vacants des chais Magelis) pourraient satisfaire tout ou partie des besoins identifiés en III.1.

Pour mémoire les besoins exprimés par la Cité pour le développement de son projet sont les suivants :

- espaces de consultation et d'exposition des fonds patrimoniaux aujourd'hui inexploités,
- espaces de lecture et d'emprunt pour les collections d'albums disponibles au prêt (bibliothèque de prêt pour publics angoumoisins et pour partenariats avec réseaux de bibliothèques),
- espaces pour les expositions temporaires pendant et hors festival dans le musée afin de libérer des espaces (salles Calvo) pour le nouveau parcours permanent,
- espaces EAC près des collections & espace d'accueil pour une micro-fole,
- espace de convivialité/restauration attaché à la bibliothèque de prêt,
- espaces de réserves supplémentaires pour la bibliothèque patrimoniale, le musée
- atelier de construction,
- hub d'accueil commun,
- nouveaux espaces d'habitation pour les résidents de la maison des auteurs
- espaces de création, d'exposition et de coworking pour les auteurs

Chacun de ces scénarios, intégrant un calendrier prévisionnel de mise en œuvre, devra se traduire par une proposition d'organisation spatiale accompagnée d'une étude de faisabilité bâtiminaire. Une fiche synthétique par bâtiment est attendue. Une attention particulière sera portée sur les propositions tenant compte de la modularité et de la réversibilité et favorisant l'hybridation, les interactions, croisements entre les acteurs dans des espaces communs.

Il devra estimer le montant des investissements nécessaires et les possibles pistes institutionnelles de financement.

Il devra également s'accompagner d'une réflexion prospective sur l'économie spécifique de chaque site géré par la Cité.

Enfin, chacun de ces scénarios devra s'inscrire dans une démarche d'éco-résilience.

IV - EXECUTION DE LA PRESTATION

Entre chaque phase d'exécution de la prestation, une étape de validation formelle en Comité de Pilotage est prévue pour orienter la phase suivante.

IV.1 / Phase 1 : état des lieux

Le titulaire prendra connaissance de l'existant, la Cité mettant à sa disposition les documents et renseignements dont elle dispose : rapports d'activité, archives et plans relatifs à l'aménagement du bâtiment des Chais Magelis, **plans du Vaisseau Moebius**, statistiques, bilans...Des recherches complémentaires sur d'autres types de sources seront également nécessaires.

Le prestataire développera son étude via des entretiens avec les différents acteurs de l'écosystème (sélection à déterminer avec le maître d'ouvrage – liste d'interlocuteurs donnée à titre indicatif dans les renseignements complémentaires).

A partir de ces recherches et des entretiens, il est attendu un recensement et une analyse des besoins de l'écosystème qui pourraient être satisfaits dans les espaces gérés par la Cité.

Cette phase doit permettre de faire ressortir les grandes lignes du diagnostic.

IV.2 / Phase 2 : préconisations Le prestataire s'attachera à livrer ses préconisations en livrant les éléments suivants :

- identification des enjeux pour la Cité et de la mise en cohérence de son projet avec les besoins de l'écosystème,
- analyse des possibilités d'évolution du projet de la Cité dans ses emprises actuelles et propositions concernant des transformations et réaffectations nécessaires (au Vaisseau Moebius et dans les chais Magelis) pour accompagner ce projet,
- traduction de ces propositions en scénarios architecturaux, en scénarios d'investissement, en scénarios économiques.

Il présentera à partir des hypothèses validées à l'issue de la phase 1, ses préconisations en proposant deux scénarios détaillés. En option, il pourra proposer un troisième scénario.

IV.3 / Phase 3 : préparation du document final

A l'issue de chaque phase, le cabinet sera chargé de rédiger un document de quelques pages résumant les éléments de diagnostic et les scénarios alternatifs qui se dégagent de son étude. Chaque scénario sera présenté à travers ses particularités, et les éléments de diagnostic qu'il intègre, ses avantages et ses inconvénients, ainsi que des coûts estimatifs (en termes d'aménagement comme en termes de fonctionnement). Ce document sera utilisé par la Cité pour présenter les arbitrages à soumettre aux instances de décision et de financement.

IV.4 / Équipe souhaitée

Le cabinet de conseil doit disposer de solides compétences en matière de :

- stratégie de développement culturel et éducatif,
- connaissance du monde des industries culturelles (et notamment de la bande dessinée et de ses acteurs,
- connaissance du monde de l'image (animation, jeux vidéo, médias interactifs) et de ses acteurs,
- Connaissance de l'architecture et des politiques patrimoniales au regard des enjeux de transition écologique
- Connaissance des enjeux de présentation au public (musées, expositions temporaires) et de conservation (salles d'exposition et réserves) des collections patrimoniales relatives au monde de la bande dessinée et de l'image (en particulier arts graphiques mais également œuvres de toute nature)

Il aura à s'adjoindre les compétences d'un architecte/programmiste, économiste pour le diagnostic bâtiminaire et pour la conception des scénarios d'aménagement d'espaces (dans une optique éco-résiliente) ainsi que les compétences d'un restaurateur-préventiste pour anticiper les besoins logistiques et fonctionnels de tous les espaces liés à l'accueil de collections patrimoniales et devant répondre aux normes actuelles de conservation.

IV.5 / Organisation de la mission

Maîtrise d'ouvrage : M le directeur général de la CIBDI.

Comité technique : direction générale de la Cité, un ou plusieurs représentants des services du département de Charente, de la préfecture de Charente et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la ville d'Angoulême, de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'agglomération de GrandAngoulême.

Comité de pilotage : Monsieur le président du conseil départemental de la Charente ou son représentant, Madame la préfète de Charente ou son représentant, Madame la directrice de la DRAC Nouvelle Aquitaine ou son représentant, Monsieur le maire de la ville d'Angoulême ou son représentant, Monsieur le président de la région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant, Monsieur le président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ou son représentant, Monsieur le directeur général de la Cité, Monsieur le président de la Cité et le Monsieur le Vice-Président de la Cité.

IV. 6 / Calendrier

La durée prévisionnelle de la mission est de 4 mois. La remise de l'étude est prévue au plus tard au xxxx , temporalité incluant les délais de validation institutionnelle entre les phases de l'étude.

Durée estimative par phase :

- Phase 1 : 2 mois
- Phase 2 : 1 mois et demi
- Phase 3 : 15 jours

IV.7 / Lieu d'exécution

Dans les locaux de la Cité et dans les locaux du prestataire.

V – CONTENU ET REMISE DE L'OFFRE

V.1 / Contenu de l'offre

L'offre décrira l'ensemble de la prestation et sera rédigée de façon à pouvoir servir de base au document contractuel qui sera établi sous forme de marché de services passé selon la procédure adaptée ouverte, conformément au Code des marchés publics.

L'offre contiendra :

1. d'une part, les documents constitutifs de la candidature

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- **DC1** (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants) daté et signé ou tout document équivalent. Le candidat devra indiquer sur le DC1 une adresse mail valide sur laquelle pourront éventuellement être envoyés les échanges électroniques ;
- **DC2** ou tout document équivalent comprenant notamment :
 - Le chiffre d'affaires des trois dernières années
- Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée par le soumissionnaire attestant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la Société, le cas échéant

2. d'autre part, les documents constitutifs de l'offre

- une proposition financière détaillée sous forme d'une DPGF fournie par le candidat, une répartition du coût de l'étude par phase et par jour homme. Le prix sera global et forfaitaire.
NB : pas de BPU
- un mémoire technique sur la méthodologie proposée
- L'acte d'engagement (AE), complété, daté par le candidat. Le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

Si le candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications sollicités sur son offre, ou le dossier de candidature est incomplet, le candidat est éliminé.

V.2 / Remise de l'offre

Remise des offres le XX/xx/xxx à 17H00 au plus tard

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée

Langues pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : L'EURO

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement : Conformément à l'article R2122-3 du code de la commande publique, la Cité se réserve la possibilité de recourir au marché négocié pour la réalisation de prestations similaires ou tout autre demande, objet de la présente consultation.

Condition de validité de l'offre retenue : Le / les candidat(s) retenu(s) devra / devront produire les justifications de la situation administrative, si ce/ces dernier(s) ne l'a /ne l'ont pas communiqué(s) à la remise de leur candidature.

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, **dans les 5 jours suivants la demande**, les documents détaillés ci-dessous.

- les certificats sociaux suivants : attestation URSSAF ou RSI, versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intérimaires,
- régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14560>),
- les certificats fiscaux suivants : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur la valeur ajoutée,
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- un RIB

Le candidat est informé qu'il n'est pas tenu de fournir ces documents dans les cas suivants :

- Lorsqu'il les a déjà fournis au pouvoir adjudicateur et que les documents **sont toujours en cours de validité**.

VI - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60% pour le contenu de la proposition (équipe, références, méthodologie),
- 30% pour le coût de la mission (prix),
- 10% pour le délai.

En fonction de l'analyse, la maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'engager une phase de négociation avec le ou les entreprises les mieux disantes.

L'offre contiendra :

- Un mémoire technique qui s'attachera en outre à :
 - La présentation du cabinet, faisant apparaître ses moyens humains et matériels et précisant les personnes en charge du dossier avec leur CV,
 - Les références récentes et significatives en ingénierie culturelle, et en ingénierie patrimoniale (musées, bibliothèques, archives)
 - Une note méthodologique précisant les méthodes de travail, le planning prévisionnel, le calendrier d'intervention et le rythme des rencontres, les rendus proposés.
- Une proposition financière détaillée sous forme d'une DPGF du coût de l'étude par phase et par jour homme.

L'enveloppe budgétaire est estimée entre 50K€ et 80K€ HT.

VII – PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante.

Pièces particulières

- l'acte d'engagement (AE), et ses éventuelles annexes financières, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles ;
- le présent cahier des charges valant aussi de règlement de consultation s ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes ;
- l'offre technique du prestataire titulaire ;
- les éléments de décomposition de l'offre financière du prestataire titulaire
- les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché ;
- bons de commande.

Pièces générales

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 31 mars 2021.

VIII – PRIX - BONS DE COMMANDE -MODALITÉS DE PAIEMENT

1- Forme des prix pratiqués

Le marché est établi sur la base des prix global et forfaitaire HT€ mentionnés dans le DPGF qui figure en annexe à l'acte d'engagement.

Ces prix comprennent toutes interventions et sujétions nécessaires à la bonne exécution de la commande jusqu'à son achèvement complet sans aucune exclusion et dans les règles de l'art.

Le Titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause.

2-Émissions des bons de commande

Pour l'exécution des prestations, le Pouvoir Adjudicateur établit, sur la base du DPGF, et notifie au prestataire titulaire un bon de commande devant comporter les renseignements suivants :

- La référence du présent marché ;
- La désignation des prestations et/ou phases concernées ;
- Le délai d'exécution des prestations ;
- Le prix unitaire et les quantités ;
- Le montant hors taxes ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant TTC.

Lorsque le prestataire titulaire estime que les prescriptions d'un bon de commande qui lui est notifié appellent des observations de sa part, il doit les notifier au Pouvoir Adjudicateur dans un délai de 72 (soixante-douze) heures à compter de la date de réception du bon de commande, sous peine de forclusion.

Le prestataire titulaire se conforme aux bons de commande qui lui sont notifiés, que ceux-ci aient ou non fait l'objet d'observations de sa part.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, les bons de commande sont adressés au mandataire du groupement, qui a seule qualité pour formuler des observations au « Pouvoir Adjudicateur ».

En cas de prestations non réalisées :

Les prestations non réalisées et mentionnées dans le DQE annexé à l'acte d'engagement ou sur les bons de commande, feront l'objet d'une déduction du solde à payer.

3-Prestations complémentaires

Le « Pouvoir Adjudicateur » se réserve la possibilité et dans le respect de l'économie générale du marché, de demander des références non prévues dans le DPGF.

La personne assurant la conduite du marché adresse au prestataire titulaire une demande de devis par voie électronique.

Dans un délai maximal de 15 jours à compter de la réception de sa demande, le prestataire titulaire envoie son devis à la personne assurant la conduite du marché. La CIBDI se réserve la possibilité de ne pas accepter le devis.

Après accord express et écrit de le « Pouvoir Adjudicateur », les prix nouveaux font l'objet d'un bon de commande signé. Le devis, valant d'avenant, est signé des deux parties contractantes

4-Modalités de paiement

La facturation porte sur les prestations effectuées et précise.

Un acompte de 20% pourra être versé à la signature du bon de commande et sur présentation de facture.

Le paiement du solde dans un délai de 30 jours après remise du document final (incluant les remarques du maître d'ouvrage).

→ **Les factures sont à adresser à :**

Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image
Marchés publics-DAF
121, rue de Bordeaux BP 72308
16023 Angoulême cedex

→ Et déposées sur le portail « **CHORUS PORTAIL PRO** » accessible à l'adresse <https://chorus-pro.gouv.fr>

→ N° de SIRET de la Cité : 501 577 951 00012, pas de numéro de service ni d'engagement à indiquer.

La date de réception de la demande de paiement et la date d'exécution des prestations sont constatées par l'ordonnateur ; à défaut, c'est la date de la demande de paiement augmentée de deux jours qui fait foi.

Les sommes dues seront payées par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

Les prestations, objet du présent marché, sont financées sur le budget de fonctionnement de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ;

IX - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Après de Marina Sichantho, directrice générale adjointe de la Cité et de Jean Guilhem Maillard, secrétaire général de la Cité.

Liste des interlocuteurs Phase 1 donnée à titre indicatif :

- Cité BD
- FIBD
- Magelis
- Cap BD
- **L'office du tourisme**
- Représentant de chacune des collectivités/tutelles (Département, Préfecture-DRAC Ville d'Angoulême, Région Nouvelle Aquitaine, GrandAngoulême)
- Ecoles : Creadoc, Human Academy, ENJMIN, EMCA, EESI
- Collectifs d'auteurs : Atelier du Marquis, Cafe Creed, Les Mains Sales, Le Gratin, la Colline ...

- Studios et entreprises en représentant de la profession (**entreprise de l'image**) Blue Spirit et Black Swann
- **La CCI ?**

Le kit de candidature comprend les éléments complémentaires suivants :

- Document préparatoire à la CPO de la Cité présentée lors de son CA du 13 juillet 2023,
- Etude de faisabilité réalisée par le cabinet Manifesto au printemps 2023,
- Etude énergétique cabinet TDL ingénierie sur le Vaisseau Moebius,
- Plans du Vaisseau Moebius / plans des chais Magelis,
- Rapports d'activités de la Cité pour l'année 2023.

